

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**PLAN DÉCENNAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉDUCATION DE BASE**

2000 - 2009

INTRODUCTION

- 1 - Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, en concertation avec les principaux partenaires techniques, financiers et sociaux du secteur et avec l'appui de consultants nationaux et internationaux a travaillé à l'élaboration de ce plan qui doit servir de cadre de référence à l'intervention de tous les acteurs du système éducatif de base pour les dix prochaines années.
- 2 - Le Plan Décennal a été approuvé par le Conseil des Ministres réuni en sa séance du Mercredi 23 Juin 1999, et adopté par Décret n° 99-254/PRES/PM/MEBA du 20 Juillet 1999. Le Gouvernement, à cette occasion, a décidé de confirmer le caractère prioritaire accordé à l'Enseignement de Base depuis la promulgation de la Loi n° 013/96/ADP du 09 Mai 1996 portant Loi d'Orientation de l'Education.
- 3 - Pour trouver des solutions définitives aux problèmes qui se posent toujours à notre système éducatif de base, l'action préconisée a été placée dans une perspective à long terme en conformité avec l'objectif de développement humain durable adoptée par notre Pays. L'approche décennale est également voulue conforme aux orientations de la décennie de l'Education lancée par l'OUA, à l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique ainsi qu'aux conclusions et recommandations des Etats Généraux de l'Education. Il se réfère également au cadre défini par le plan stratégique global de développement du secteur de l'Education, adopté en 1997.
- 4 - Il est devenu plus qu'utile de rompre avec l'approche projets par projets pratiquée jusqu'à présent qui présente de nombreux inconvénients, les principaux étant les risques d'interruption entre deux projets, les durées de vie des interventions insuffisantes pour répondre aux besoins de développement, l'incohérence des interventions des partenaires née d'une coordination insuffisante des appuis par les services et enfin la sollicitation excessive et non-coordonnée des cadres du Ministère par tous les bailleurs (partenaires ou intervenants).

Une des principales conséquences de ces deux options est que désormais, tous les partenaires du secteur de l'Education de Base, devront s'organiser et se concerter pour appuyer sur les plans technique et financier, les programmes ainsi arrêtés en référence à nos propres priorités et aux choix stratégiques du gouvernement et non plus seulement des approches et priorités définies par les partenaires extérieurs.

- 1 - Nos partenaires sont donc invités, à harmoniser leurs procédures d'acquisition des biens et services, de gestion, d'exécution et à envisager la mise en commun des ressources mobilisées, pour le financement de nos programmes, pour la recherche d'une meilleure synergie de leurs interventions.
- 2 - Une autre conséquence de ces options est la décision prise de privilégier désormais la formule de l'exécution nationale des programmes par les structures nationales. La pratique de la multiplicité des agences d'exécution actuellement en cours, chacune rattachée à un partenaire technique ou financier, a montré ses limites et le ministère dispose de l'expertise nationale nécessaire à cet effet.

Le plan est constitué de trois documents complémentaires :

- 3 - Le premier est un document cadre d'orientation politique qui analyse la situation existante de l'éducation de base et donne les perspectives d'évolution du système tout en précisant les mesures politiques à mettre en œuvre en référence au contexte socio-économique actuel.
- 4 - Le deuxième est un document cadre de référence qui donne des indications sur la stratégie globale de mise en œuvre opérationnelle des programmes et activités, pour la décennie.
- 5 - Le troisième est un document de planification du premier programme triennal 2000 - 2002.
- 6 - Le Plan poursuit l'approfondissement des quatre grands objectifs, déjà développés avec le deuxième plan quinquennal. Il s'agit de prendre toutes les dispositions et mesures utiles pour :
- 7 - Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes ;
- 8 - Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation de base ;
- 9 - Promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives ;
- 1- Développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur ainsi que les capacités de meilleure coordination de l'aide extérieure.

Il s'agit plus particulièrement de mettre en œuvre des mesures politiques de meilleure gestion ainsi qu'un important programme d'investissement pour :

- porter le taux de scolarisation à 70 % en l'an 2009, avec un effort particulier pour les filles et les enfants des zones rurales les plus défavorisées ;
- développer et diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour amener le taux d'alphabétisation à 40 % en l'an 2009 ;
- améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement de base et de l'éducation de base non-formelle.

Le Plan se décline en trois « Programmes Triennaux », le premier devant surtout asseoir les bases et conditions d'accélération et de réussite des deux autres programmes.

Le financement des programmes va nécessiter la mobilisation d'importantes ressources financières, provisoirement évaluées à environ 235 milliards de Francs CFA.

- 1 - Il est ainsi prévu, au titre du seul programme d'investissement, la construction et l'équipement d'environ 20 130 nouvelles salles de classe, de plus de 4000 Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation et de 3000 Centres d'Education de Base Non Formelle.**

Pour permettre au plan d'atteindre tous ses objectifs, le Gouvernement est conscient que des mesures doivent être prises dans le sens de :

1. - La maîtrise de la masse salariale.

Le programme de construction de nouvelles salles de classe va nécessiter le recrutement et la formation de près de 20 671 nouveaux maîtres. Cette mesure va occasionner un accroissement de la masse salariale sans rapport avec nos possibilités budgétaires. Le cadre réglementaire actuellement en vigueur avec les textes régissant la réforme globale de l'Administration sera insuffisant pour régler le problème. La possibilité de faire appel à des enseignants du type de ceux actuellement employés pour animer les écoles satellites, doit faire l'objet d'une attention particulière, surtout en tenant compte de la problématique de la déconcentration de la gestion du système éducatif de base.

2 -L'accroissement du Budget du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation.

3 -Le Budget du Ministère avec le niveau actuel de son rythme d'accroissement de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ne peut pas supporter les coûts des constructions et d'équipement des salles ainsi que ceux liés aux charges récurrentes, qui vont découler de l'objectif de scolarisation de 70 % et de l'objectif d'alphabétisation de 40 %. L'appel aux collectivités locales qu'il faut mieux organiser, présente également des limites dans la mesure où 45 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

2 - La part du Budget de l'Etat réservée au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation devra de ce fait passer de 12 % à 20 % en 2009 et :

1 - la part du budget du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation réservée aux dépenses d'éducation non formelle passer de 1 % à 10 % environ, pour témoigner de l'attention nouvelle portée à ce sous-secteur par le gouvernement.

2- Cette disposition ne devra pas occulter les mesures d'optimisation des ressources matérielles et humaines existantes qui seront maintenues et renforcées. Des mesures de distribution équitable des ressources publiques pour les services d'éducation et les structures de base devront être recherchées également.

3. - L'amélioration de la qualité de l'éducation de base formelle et non formelle.

3- Conduire les deux grands programmes (d'expansion et d'amélioration de la qualité) de l'Education de Base avec la même efficacité commande que des dispositions soient prises et que s'agissant de la qualité, un standard minimum soit défini avec des critères de qualité et d'adéquation satisfaisantes pour tous les secteurs.

4 - Ainsi par exemple, l'organisation de l'enseignement primaire en trois sous-cycles (CP : apprentissages premiers ; CE : apprentissages fondamentaux ; CM : approfondissements), est décidée et le niveau des redoublements autorisés d'un sous-cycle à un autre, sans possibilité de redoublement pour les premières années des sous-cycles, ne devra pas excéder 10 %. Les mesures de dotation de livres scolaires et d'encadrement rapprochés

des maîtres seront renforcées en même temps que seront exécutés des projets d'écoles de qualité.

- 5 - L'éducation de base non-formelle sera repensée et organisée de façon différente qu'elle ne l'est aujourd'hui, après une évaluation scientifique de sa situation. Ce sous-système doit être désormais promu à la fois comme un outil de promotion du développement local et un instrument de promotion de l'école, notamment dans les zones où la demande est faible.

PARTIE A.

DOCUMENT CADRE D'ORIENTATION POLITIQUE

I - SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION DE BASE

Le Burkina Faso a, au cours des dix dernières années consenti de très importants efforts en faveur de son éducation de base.

Ainsi par exemple, entre 1987 et 1997, les dotations budgétaires ont été multipliées par 2,9. Sur la même période, le budget de l'Education de Base a représenté en moyenne 9,70% du budget de l'Etat. Cette part a évolué de 4,89% en 1989 à 12,38% en 1997.

Les différents projets et actions mis en oeuvre, notamment avec l'appui des divers partenaires dans le cadre du second Plan Quinquennal, ont également permis d'améliorer sensiblement la situation du secteur sous de multiples aspects.

La couverture scolaire s'est considérablement accrue. La réalisation des programmes de construction de salles de classe, de recrutement et de formation des maîtres, associée à la mise en place de « mesures d'efficacité », telles que les Classes Multigrades et les Classes à Double Flux, a permis d'atteindre un taux de scolarisation de 40,90 % pour l'année 1997/1998, alors que ce taux n'était encore que de 16% en 1983.

Les mesures mises en place en faveur de la promotion de l'enseignement privé ont eu pour résultat une augmentation nette de ses effectifs, qui sont passés de 42 192 élèves en 1991/1992 à 85 238 pour 1997/1998.

Une progression annuelle de 9 % a été enregistrée de 1990 à 1997, au niveau de la scolarisation des filles, se traduisant par un taux brut de scolarisation de 33,40 % en 1997/1998. De 1994 à 1997, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs d'élèves a été plus important pour les filles (7 %) que pour les garçons (5,6 %). Durant cette même période, la représentation des filles dans l'enseignement de base est passée de 31 % à 38 % dans le secteur public et elle est aujourd'hui (1997/1998) de 40,21 %, secteurs public et privé confondus.

Une moyenne de plus de 1300 maîtres a été recrutée chaque année. La plupart (80%) des enseignants en fonction ont bénéficié de formations initiales et/ou continues. Le pourcentage d'enseignants qualifiés est passé de 18,57 % en 1990/1991 à 65,68 % en 1997/1998. La gestion des écoles s'est vue améliorée par la formation des directeurs d'écoles, des Conseillers

Pédagogiques Itinérants (CPI) et des Inspecteurs de l'Enseignement Primaires (IEP), ainsi que par la réorganisation du système d'encadrement et par la dotation en moyens logistiques des inspections, des directions provinciales et régionales. Le ratio élèves/maître est passé de 57 à 47 et le ratio élèves/classe de 89 à 52 entre les années 1990/1991 et 1997/1998.

Les procédures et modalités d'acquisition, de production et de mise à disposition des manuels ont été sensiblement améliorées et ont permis de doter tous les écoliers d'au moins un livre pour deux (02) dans les disciplines principales.

Au total, de 1994 à 1998, environ 4,5 millions de manuels d'élèves et 114 000 guides de maîtres ont été mis à la disposition des élèves et des enseignants.

La dimension sanitaire et nutritionnelle a été intégrée au sein des programmes d'enseignement. Des micro-nutriments destinés à lutter contre les carences en vitamines, très répandues dans certaines régions, ont été distribués dans les écoles concernées. La sensibilisation des enseignants et encadreurs des provinces retenues a été réalisée.

Les taux de redoublement et des abandons en cours de cycle ont diminué. La proportion d'élèves redoublants est passée de 17,7 % en 1990/1991 à 16,3 % en 1995/1996 pour l'ensemble du cycle primaire. Le taux de réussite au CEP a nettement augmenté de 24% à 57% pendant cette même période et le nombre d'années/élèves consommées pour parcourir le cycle complet est passé de 26 à 12,3. Le coût de production d'un diplômé du primaire reste cependant de deux fois plus élevé qu'il aurait dû l'être en l'absence de redoublements et d'abandons : 17 % seulement des élèves d'une cohorte deviennent diplômés dans les délais normaux (6 ans).

De nouvelles formules en matière d'organisation de la classe, de contenus et méthodes d'enseignement ont vu le jour avec les Classes Multigrades, les Classes à Double Flux, les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelle, les écoles Franco-arabes modernisées et les centres d'alphabétisation des petits. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture scolaire et de permettre une meilleure prise en charge de l'école par les communautés de base, qu'il faut alphabétiser pour donner les informations et les compétences nécessaires pour jouer ce rôle.

Les actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation se sont multipliées.

Les programmes ont couvert en 1997 plus de 270 départements correspondant à environ 4 500 villages contre 90 Départements en 1990-1991.

Le nombre des Centres d'Alphabétisation et de Formation est ainsi passé de 1868 en 1990-1991 à 4 669 en 1997.

Dans l'ensemble, on note qu'un environnement institutionnel plus dynamisant est en train de se mettre en place, avec des actions réalisées pour améliorer l'efficacité des services clés du MEBA : Formation des responsables de ces services, y compris les Directions Provinciales et Régionales, appui à l'élaboration et au suivi des statistiques et de la carte scolaire, réalisation d'études permettant une meilleure connaissance du secteur. Par ailleurs, les réformes en cours au niveau national (réforme globale de l'administration publique, décentralisation de certaines fonctions et responsabilités) sont exploitées et intégrées dans la démarche pour une gestion plus opérationnelle de l'éducation de base.

II - CONTRAINTES ET LIMITES DU SYSTEME

2.1. Les différentes contraintes

- 1 - L'accès à l'école primaire est encore, en effet, trop réduit. En 1997, 151 043 enfants effectuaient leur première rentrée scolaire, c'est-à-dire moins 34 % des enfants de 7 ans du pays.
- 2 - Les inégalités sont significatives par genre, par région, par zones et par le statut socio-économique des ménages.
- 3 - Ces disparités demeurent, certes moins importantes entre filles et garçons, mais persistantes entre les différentes zones géographiques. A la rentrée 1997/98, les taux bruts de scolarisation des Hauts Bassins et du Centre atteignaient respectivement 59,2% et 76,1% alors que ceux de l'Est (18,6%) et du Sahel (15,1%) restaient toujours très en deçà de la moyenne nationale.
- 4 - En milieu urbain le taux de scolarisation des garçons est de 76 % et celui des filles de 66 % alors qu'en milieu rural, ces taux sont respectivement de 33 % et 21 %.

Entre les 45 Provinces, le taux varie de 11 % à 68 %.

- 5 - Les taux de redoublement et de déperditions, bien qu'en sensible régression, sont encore trop élevés. En 1995, on dénombrait 105 695 redoublants (16,3% des effectifs totaux) et, pour 1000 élèves entrés dans le système en première année, 383 seulement terminaient le cycle primaire.
- 6 - La qualité, et surtout la pertinence de l'enseignement dispensé à l'école, primaire, malgré quelques aménagements introduits au niveau des programmes, n'ont guère évolué.
- 7 - La majorité de la population adulte est également analphabète. En milieu rural, 90 % de la population adulte n'a jamais fréquenté l'école primaire ni un centre d'alphabétisation.
- 8 - Le taux d'alphabétisation national reste très faible (26 % environ) malgré un accroissement régulier du nombre d'inscrits dans les CPAF qui est passé de 47386 en 1990/91 à 131 520 en 1996/97. Ce fait pose le problème de la qualité de l'enseignement dispensé dans ces centres et celui de leur capacité à s'adapter aux besoins très diversifiés d'un public de plus en plus nombreux et hétérogène. Dans ce domaine de l'alphabétisation, les investissements apparaissent non productifs dans la mesure où les phases de formations complémentaires et de formations techniques spécifiques liées aux activités de développement ne sont pas toujours réalisées.

Enfin, des problèmes évidents continuent de se poser concernant la gestion du système, et plus particulièrement concernant la qualité de la gestion des ressources humaines dont il dispose. De plus, de graves lacunes persistent au niveau du suivi et de l'exploitation des expérimentations conduites ces dernières années ainsi que, plus généralement, au niveau du pilotage, du suivi et de l'évaluation des divers projets, programmes et activités mis en oeuvre.

Il devient donc urgent de trouver des réponses à ces questions, d'abord en analysant les causes de la persistance des contraintes, et en cernant les principales limites qui affectent l'ampleur et l'opérationnalité des actions entreprises.

2.2. Les limites financières.

La tranche d'âge intéressée par l'école primaire (les 7/12 ans) est estimée à plus de 2,12 millions d'enfants pour l'an 2001, soit 18 % de la population. Le taux d'accroissement de cette population scolarisable est particulièrement élevé (2,64 % par an) tandis que celui de la scolarisation primaire a augmenté en moyenne de 4,23 % par an depuis 1985 et de 4,8 % de 1996/1997 à 1997/1998. A ce rythme, même en maintenant à l'identique l'effort actuel en faveur de l'éducation de base, le taux recherché de 70 % de scolarisation ne pourra être atteint qu'en 2015, sans possibilité d'investissement supplémentaire dans la qualité de l'éducation.

Il est prévu, pour accélérer quelque peu le rythme actuel et arriver à un taux de 70 % en 2009/2010, la construction et l'équipement d'un peu plus de 20 130 salles de classe et le recrutement d'environ 20 670 nouveaux enseignants. Il est clair que l'évolution du budget du secteur ne permet en aucun cas la prise en charge par l'Etat seul de cette dépense de plus de 235 milliards de Francs CFA.

- 1 - La forte accélération de l'effort en faveur de l'expansion amène à examiner les questions concernant le renforcement des ressources publiques allouées à l'éducation de base, la baisse des coûts des différentes prestations (constructions, équipements, manuels, formation et salaires des maîtres), la recherche d'une bonne formule de participation plus efficace des populations, sachant cependant que les limites objectives de contribution des populations locales, dont 44,5 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, sont déjà atteintes. On insiste particulièrement sur la question de la maîtrise de la masse salariale en tenant compte du type de maîtres en cours d'expérimentation dans les écoles satellites et sur une mobilisation accrue des appuis extérieurs.

2.3. Les limites d'ordre psychosociologique.

- 1 - Les indicateurs habituellement utilisés pour la mesure des progrès réalisés en matière de la qualité de l'éducation ont leur intérêt pour rendre compte du rendement interne du système mais ils éclairent peu sur sa qualité, et encore moins sur sa pertinence. Qu'ont réellement appris les enfants pendant leur scolarité ? Que font-ils avec ces connaissances ? Quelles sont les causes des nombreux redoublements et abandons qui affectent encore le coût et les possibilités d'expansion de l'éducation de base ? Ces questions demeurent toujours sans réponse, dans un contexte où l'école se doit avant tout d'être efficace, de dispenser un enseignement de base fonctionnel, rentable.
- 2 - L'école apparaît de ce fait, comme un système figé sur des modalités de fonctionnement qui évoluent trop lentement ne prenant pas en compte suffisamment les attentes des populations. Le consensus, de plus en plus répandu dans toutes les couches de la société et chez l'ensemble des observateurs, nationaux et internationaux, concernant son manque de pertinence et la faible qualité de ses résultats, n'a pu jusqu'à présent aboutir à une véritable évolution. Le diagnostic est posé, les lacunes et problèmes dûment analysés, les

remèdes identifiés. Il existe une véritable résistance au changement partagée par tous les acteurs.

- 3 - Les initiatives proposant un enseignement de base différent, plus fonctionnel, mieux intégré au milieu, sont assez vite normalisées par manque de véritable engagement des responsables techniques et politiques et du fait d'une préparation psychologique et matérielle généralement insuffisante des enseignants et des populations.

2.4. Les limites liées à la maîtrise insuffisante des aides extérieures.

- 1 - La gestion de l'aide extérieure a beaucoup gagné en rigueur et en efficacité ces dernières années, permettant ainsi au secteur d'atteindre, dans leur quasi intégralité, les objectifs de développement qu'il s'était fixés. Cependant, des insuffisances demeurent tout autant au niveau de l'élaboration des programmes que de leurs modalités de pilotages et de suivi /évaluation.
- 2 - Il y a également une absence de cohérence dans les interventions extérieures sur de nombreux plans (thèmes, localisations géographiques, stratégies de mise en œuvre et de supervision) et qui s'explique par la faiblesse de la capacité du Ministère à coordonner l'action des partenaires et à organiser leurs interventions.
- 3 - La participation des différents partenaires et bénéficiaires à l'identification puis à la définition des objectifs, qui est un des facteurs essentiels de réussite d'un programme, est demeurée encore beaucoup trop formelle.
- 4 - Les tâches, les objectifs et les responsabilités opérationnelles de chaque structure appelée à coopérer ne sont pas suffisamment bien définis et précisés dans toutes leurs implications.
- 5 - Les documents de référence sont restés trop généraux, ne pouvant permettre de distinguer de manière évidente les opérations prévues en fonction du sous-secteur concerné, de la nature des actions à engager et surtout des priorités à respecter.
- 6 - La mise en place d'un véritable dispositif de suivi de l'exécution des programmes, intervenant régulièrement sur la base d'outils adaptés, qui aurait permis d'opérer les réajustements nécessaires au niveau des actions engagées et des stratégies utilisées, n'est pas faite.
- 7 - Pour atteindre les résultats escomptés, l'action doit reposer sur un ensemble de choix stratégiques adaptés et efficaces. L'analyse des mesures politiques doit se poursuivre pendant toute la durée du Plan. Elles devront dans un premier temps être traduites en concertation avec les partenaires en phase d'action détaillée à mettre en œuvre dans le cadre du premier Programme Triennal.

III - LES CHOIX STRATEGIQUES

3.1. Premier choix : le renforcement des ressources publiques allouées à l'éducation de base

- 1 - Le budget dévolu à l'éducation au Burkina Faso demeure l'un des plus bas d'Afrique. Il a évolué en dents de scie durant ces six dernières années. Les dépenses d'éducation ont représenté pendant cette période 3,26% du PIB contre une moyenne africaine de 3,69% du PIB et une moyenne de 5 % pour les pays d'Afrique Anglophone.
- 2 - Le budget de l'éducation de base (avec aides extérieures), a sensiblement augmenté de 1991 (1,88% du PIB) à 1994 (2,61% du PIB), concrétisant ainsi la priorité affichée pour ce secteur de l'éducation. Il est retombé aujourd'hui à un niveau similaire à celui de 1991 (1,87% du PIB pour 1997).
- 3 - La part du budget national consacrée à l'éducation de base a représenté en moyenne 9,7% du budget de l'Etat entre 1987 et 1997. Cette part, grâce aux récents efforts de réallocation en faveur de cet ordre d'enseignement est passée à 12,38% y compris le non formel qui représente cependant moins de 01 % du Budget du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation en 1997.
- 4 - Dans la perspective d'une expansion accélérée de l'enseignement de base, il est impératif que le budget global de l'éducation évolue vers la moyenne africaine et qu'une part importante des nouvelles ressources soient allouées au secteur de l'éducation de base.
- 5 - Et dans ce cadre, l'effort pour une meilleure allocation de l'Education de base et une restructuration interne en faveur du non formel doit se poursuivre en s'accroissant pour les années à venir. La part de l'Education de base dans le Budget de l'Etat devrait passer ainsi de 12,38 % en 1997 à 13 % environ en 1999 et à 20 % à l'an 2009.

3.2. Deuxième choix : La recherche d'une meilleure pertinence dans les orientations et les modalités d'intervention de l'aide extérieur

L'aide extérieure sera réorientée pour favoriser encore plus résolument l'éducation de base, d'abord en terme de volume. Actuellement, en effet, 4% seulement de l'aide extérieure accordée au Burkina Faso est consacrée à l'éducation et un peu plus de 2% à l'éducation de base. Cette mesure doit être renforcée par une meilleure coordination des différents intervenants et une plus grande constance dans la direction de l'aide apportée.

Des changements significatifs vont également intervenir au niveau de la gestion de l'aide extérieure, avec une préférence marquée pour la formule de l'exécution nationale dans le cadre d'un regroupement des partenaires techniques et financiers dans un cadre de concertation et supervision des interventions.

Et dans ce cadre, le ministère prendra des mesures particulières pour améliorer :

- . la disponibilité d'informations claires, exhaustives et actualisées sur le secteur ;

- . le suivi plus rigoureux et plus significatif du développement de l'éducation de base ;
- . la production régulière des tableaux de bord du secteur ;
- . le réseau de communication et de circulation de l'information concernant les projets et programmes.

Les partenaires techniques et financiers eux-mêmes devront faire des efforts d'harmonisation de leurs méthodes d'interventions, de leurs procédures et de responsabilisation des structures nationales dans l'exécution des programmes.

3.3. Troisième choix : L'amélioration de la prise de décision au niveau du secteur

Dans un contexte de pénurie de ressources, la question de la pertinence des choix au niveau des investissements, des orientations et des actions à engager en priorité, est cruciale.

L'amélioration de la prise de décision sera favorisée par la mise en place d'un dispositif opérationnel d'information et d'évaluation et par le développement de la recherche en éducation, en particulier de la recherche appliquée qui, bien conduite par un personnel formé à cet effet, va devenir l'outil central de gestion du Ministère.

3.4. Quatrième choix : la poursuite de l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif de base

- 1 - Actuellement, 26% des enfants qui ont entamé le cycle primaire ne parviennent pas au terme de celui-ci et bon nombre d'entre eux redeviennent analphabètes au bout de quelques années. Les autres mettent en moyenne 12,3 années pour parcourir la totalité du cycle.
- 2 - Ce faible taux de rétention et le nombre encore trop élevé de redoublements qui l'accompagne, réduisent les capacités d'accueil de l'école, pèsent sur les coûts unitaires et suscitent une insatisfaction grandissante à l'égard du système. Une stratégie globale d'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'Education de base appuyée par un plan d'action réaliste va se mettre en place.
- 3 - Les redoublements, dont le taux a sensiblement baissé ces dernières années, demeurent encore trop fréquents (16,3% en 1995 et 17 % des effectifs en 1997). Toutes les actions en cours en faveur d'une amélioration de la qualité et des conditions d'enseignement vont jouer en faveur de leur réduction. De plus, les critères sur lesquels s'appuient les décisions de redoublements seront affinés de manière à ce qu'ils soient désormais les mêmes pour l'ensemble des écoles du pays et qu'ils ne dépassent pas, 10% de l'effectif de chaque classe.
- 4 - Les efforts vont tendre également à faire diminuer les déperditions au fur et à mesure que se met en place un enseignement de meilleure qualité. Les six années du primaire, dans cette perspective de réduction des échecs et des abandons en cours de cycle, seront repensées comme un ensemble cohérent, au terme duquel les enfants devraient avoir

acquis un minimum de savoirs et comment savoir-faire de base. Le primaire est-il alors constitué de trois sous-cycles (CP : apprentissages premiers ; CE : apprentissages fondamentaux ; CM : approfondissements).

- 5 - Les années vont être organisées en groupes de niveau au sein desquels les élèves évolueraient en fonction de leur propre rythme de développement et de leurs capacités d'acquisition.
- 6 - Une augmentation du temps d'apprentissage actuel (660 heures/an), inférieur à celui des écoles des autres pays de la sous-région (846 heures/an, en moyenne) du fait des problèmes affectant l'organisation de la rentrée scolaire et de la fréquence et de la durée des congés est nécessaire : 800 heures d'enseignement effectif par an constituerait un minimum.
- 7 - D'autres améliorations portant sur les conditions d'enseignement entrent dans ces considérations d'amélioration de l'efficacité :
 - le rapprochement géographique des infrastructures scolaires par rapport au lieu d'habitation des enfants et des apprenants avec le développement du programme de mise en place des écoles-satellites.
 - la généralisation des cantines scolaires surtout en zones rurales.
 - la mise en place d'un véritable plan de santé scolaire : programmes de visites médicales et de vaccinations, lutte contre le parasitoses, les carences vitaminiques, les carences en iode, etc.
 - la dotation d'un manuel de lecture à chaque enfant, même si on se contente encore d'un quota d'un livre pour deux élèves pour les autres matières et d'un livret d'alphabétisation et de post-alphabétisation par apprenant.
 - la mise en place du programme de promotion de la lecture.
 - la révision des programmes dans le sens d'une fonctionnalité accrue et de la multiplication des liens entre savoirs théoriques et pratiques, entre ce qui est appris en classe et ce qu'on peut en faire dans la vie.
 - le concept et les critères actuels de réussite scolaire, repensés pour ne plus être étroitement liés à l'obtention du diplôme mais plutôt à l'acquisition d'un certain nombre de savoirs, savoir-faire et comportements précis.
- 8 - Ce choix intéresse également la qualité et l'efficacité de l'enseignement de base non formel qui sera réorganisé à la fois en termes de révision des curricula, d'amélioration du dispositif de formation des animateurs et de leurs superviseurs et en termes de meilleure conception des programmes, de production et de mise à disposition du matériel didactique rénové et adapté aux différents publics visés. L'alphabétisation sera repensée de manière à ce que d'une part, elle favorise la prise en main de l'école par les communautés de base des alphabétisées et d'autre part elle soit un moteur du développement en mettant à la disposition du Pays des personnes – ressources de qualité.

3.5. Cinquième choix : la rentabilisation des infrastructures existantes

- 1 - L'effort d'optimisation des ressources matérielles et humaines existantes va se poursuivre.
- 2 - Les formules des classes multigrades (CMG) et des classes à double flux (CDF) se sont rapidement développées ces dernières années. En 1996/97, le nombre de classes pratiquant le "double flux" (qui était de 22 en 1992) a été porté à 884 et le nombre de classes en milieu rural comportant deux niveaux d'enseignement a encore doublé par rapport à l'année précédente, portant le nombre des CMG à 1990 (il était de 115 en 1992/93).
- 3 - Ces formules vont encore connaître un développement intensif dans les dix prochaines années, notamment en ce qui concerne les classes multigrades qui devront concerner pratiquement toutes les écoles à trois (03) classes.
- 4 - Les expérimentations conduites à ce niveau seront dûment exploitées afin de disposer d'informations plus précises sur les résultats d'enseignement obtenus, les problèmes spécifiques rencontrés par les élèves et les maîtres, les besoins éventuels de ces derniers en matière d'encadrement, de formation et de matériel didactique complémentaires.
- 5 - Un programme de formation complémentaire pour les maîtres concernés sera élaboré et mis en œuvre.

Les infrastructures scolaires seront également utilisées pour la mise en œuvre de campagnes d'alphabétisation adaptées.

3.6 Sixième choix : la recherche d'une plus grande efficacité au niveau de gestion des personnels enseignants

De nombreux problèmes affectent actuellement la gestion des personnels enseignants. Ces problèmes risquent de devenir encore plus préoccupants avec le recrutement prévu de 20 671 nouveaux maîtres de 2000 à 2009.

La gestion des carrières des maîtres est aujourd'hui assurée conjointement par plusieurs Ministères - Fonction Publique et du Développement Institutionnel, Enseignement de Base et Alphabétisation, Finances - et par trois services principaux au niveau du MEBA : la Direction des Affaires Financières (DAF), la Direction Générale de l'Enseignement de Base (DGEB) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Cette situation génère un certain nombre de confusions dans le partage des responsabilités, alourdit et ralentit les procédures (de recrutement, de titularisation, d'avancement, etc.) et se traduit pour l'agent par une dispersion des informations reçues, un manque de rapidité et de transparence dans le traitement des dossiers, la multiplication des démarches à effectuer.

Les plans de carrière sont également à revoir. Actuellement, un instituteur adjoint recruté au niveau BEPC ne peut, au mieux, espérer devenir inspecteur qu'au bout de 24 années de carrière.

Les deux aspects de gestion de carrière et de conditions d'exercice du métier - vont donc faire l'objet d'une attention particulière dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité des enseignants.

Des questions se posent également au niveau des modalités de recrutement des maîtres, qui sera délégué aux structures déconcentrées et parfois même être pris en charge directement par les communautés. Les politiques de décentralisation et de déconcentration en cours conduisent à redéfinir les différentes fonctions de gestion au niveau du ministère.

L'efficacité des enseignants sera aussi grandement améliorée par un encadrement leur apportant un véritable soutien technique et psychologique. Les conditions permettant aux GAP de jouer effectivement leur rôle d'animation des écoles et d'appui aux enseignants seront rapidement mises en place.

Le rôle de directeur d'école est appelé à devenir de plus en plus déterminant au fur et à mesure que l'autonomie des écoles ira croissant. Ce dernier devra devenir un véritable "manager", gérant et animant son école.

On saisira toutes les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies en matière de communication et de formation pour améliorer la mise en œuvre du processus de réforme de tous les aspects du système éducatif de base et notamment des aspects de formulation et d'échange de documents pédagogiques entre les acteurs.

L'outil informatique, qui devrait permettre un net progrès au niveau de la communication entre les services et la rapidité de traitement des dossiers des agents, est encore insuffisamment utilisé.

3.7. Septième choix : l'effort de réduction des coûts des constructions et équipements scolaires.

Les constructions d'écoles absorbent actuellement une très large part de l'aide extérieure accordée à l'enseignement de base.

La formule privilégiée ces dernières années de l'école "clefs en mains", ne pourra pas être poursuivie à l'identique pour combler le déficit encore important en écoles car elle est beaucoup trop onéreuse.

Sans totalement la délaisser, surtout dans les zones les plus défavorisées ou dans celles où la demande doit être stimulée, le ministère va rechercher des formules moins coûteuses, en opérant dans le sens d'une réduction possible des coûts et d'une participation plus importante des communautés à l'effort de construction.

Les récentes expériences réalisées lors de la construction des écoles satellites et dans le cadre de la politique de normalisation des salles de classe mise en œuvre par le Bureau des Projets Education témoignent du fait que d'importantes économies peuvent être réalisées grâce à une participation accrue des populations.

3.8. Huitième choix : Introduction de changements significatifs au niveau de l'école afin de mettre en place de vraies possibilités d'auto-éducation. Elles vont concerner :

- *L'organisation de l'année scolaire,*

pour faire participer les jeunes écoliers aux activités productives de leurs communautés. Ces activités peuvent contribuer par les revenus qu'elles génèrent à une meilleure prise en charge de l'école par les parents d'élèves.

- *L'introduction des langues nationales dans l'éducation de base,*

pour favoriser une amélioration de la perception de l'école et réduire l'actuel fossé entre savoirs familiaux et savoirs scolaires, entre école et milieu.

- *L'élaboration d'un programme-noyau commun à l'ensemble des écoles et structures d'enseignement de base au niveau national,*

afin de permettre l'enseignement d'un minimum éducatif qui devra servir de référentiel pour les évaluations, examens et concours au niveau national.

L'autonomisation du cycle d'enseignement de base,

pour en faire un cycle, se suffisant à lui-même, dotant les enfants, au delà du "lire/écrire/compter", de capacités de raisonnement, d'initiative, d'apprentissage leur permettant une insertion active dans la vie.

- *La diversification des formules d'éducation de base – écoles franco-arabes, écoles satellites, CEBNF, CPAF, centres "d'alphabétisation des petits",*

de manière à ce que cette pluralité puisse représenter à la fois une chance pour l'expansion de l'éducation de base et un facteur d'amélioration de sa qualité.

3.9. Neuvième choix : la maîtrise des opportunités de prise en charge de l'éducation de base par les collectivités locales créées par le développement de la société civile et les actions de décentralisation en cours.

A une époque où l'économie se privatise et se diversifie, où l'emploi dans la fonction publique stagne, où les initiatives locales se développent, où l'administration procède à une décentralisation de ses services, fonctions et budgets, où les collectivités locales se voient attribuer certaines responsabilités et compétences, les conditions de nouvelles articulations entre éducation de base et développement local se mettent en place :

- Les actuelles mesures de décentralisation confiant aux collectivités locales la charge du développement de l'enseignement de base, de l'acquisition de terrain, la construction et de la gestion des écoles primaires vont être renforcées ;

- Les mesures de déconcentration prévoyant le transfert aux DREBA de nouvelles fonctions et responsabilités, en matière de gestion de l'éducation de base vont s'approfondir ;
- Au niveau des communautés, les possibilités de financement de l'école ainsi que la possibilité de "réinvestir" cette école, de l'insérer dans l'ensemble des activités entreprises en faveur du développement local, vont être augmentées ;

Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation en rapport étroit avec la commission nationale pour la décentralisation (CND) va travailler à organiser un point de rencontre entre les mesures de décentralisation et de déconcentration et les initiatives locales, associatives et/ou communautaires en matière de développement, y compris de développement de l'éducation de base.

Il va dans ce cadre veiller à assurer son rôle nouveau de concepteur, de régulateur, de catalyseur des initiatives locales, et surtout de garant de la qualité. Il élaborera les grandes orientations, les principes d'action, les stratégies à privilégier en matière de développement de l'enseignement de base et veillera à leur diffusion la plus large auprès de l'ensemble des intervenants, y compris les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

Il aura la responsabilité d'élaborer les programmes-noyaux pour chaque niveau d'enseignement, d'assurer une formation et un encadrement de qualité aux maîtres, animateurs et encadreurs, de conduire des programmes de recherche appliquée en fonction des besoins du système. Il mettra en place un dispositif performant de recueil et d'exploitation de l'information sur l'éducation de base au niveau de chaque région. Il assurera une évaluation régulière et dynamique du système lui-même et de l'ensemble des activités d'éducation de base conduites sur le terrain par les communautés locales et les Organisations Non Gouvernementales, les particuliers, avec l'appui de différents partenaires.

PARTIE B.
DOCUMENT CADRE DE REFERENCE

- INTRODUCTION

- 1 - La situation scolaire du Burkina Faso, classée actuellement dans le groupe des nations les moins avancées en matière de scolarisation, peut être sensiblement améliorée et très rapidement, à condition que la volonté politique affichée de faire de l'Education de Base la priorité du Gouvernement se matérialise.
- 2 - Le Plan se présente de ce fait comme l'expression de la volonté du Gouvernement de trouver des solutions adaptées et urgentes aux graves problèmes qui gênent le développement de notre système éducatif de base pour réduire l'analphabétisme et promouvoir une éducation de base de qualité. L'approche utilisée, prend en compte les directives données par les conclusions des Etats Généraux de l'Education (1994), la loi d'orientation (1996), et le Programme Stratégique de Développement de l'Education. Elle prend en compte également les éléments de la note de stratégie nationale 1997-2000 pour le Burkina ainsi que la lettre d'intention de politique de développement humain durable (1997)

- I - RAPPEL DE LA SITUATION DE L'ÉDUCATION DE BASE

1 - La situation de l'Éducation de Base s'est donc beaucoup améliorée ces dernières années, grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs et partenaires du système, organisés pour la mise en œuvre du deuxième Plan Quinquennal. Ainsi :

1.1. Au plan quantitatif

- 2 - La réalisation des programmes de construction de salles de classe, de recrutement et de formation des maîtres, associée à la mise en place de "mesures d'efficacité", a permis d'atteindre un taux de scolarisation de 40,90% pour l'année 1997, alors que ce taux n'était encore que de 16% en 1983 et de 31% en 1990.
- 3 - L'ensemble du patrimoine scolaire a été augmenté de 75% environ. Le nombre de salles de classe est passé de 8 603 en 1990/91 à 14 699 en 1997/98.
- 4 - Une progression annuelle de 9% a été enregistrée depuis 1990 au niveau de la scolarisation des filles. Durant cette même période, la représentation des filles dans l'enseignement de base est passée de 31% à 38% dans le seul secteur public. Elle est aujourd'hui de 39,90%, secteurs public et privé confondus.
- 5 - Les mesures prises en faveur du développement de l'enseignement privé, en particulier la libéralisation des frais de scolarité, ont eu pour résultat une augmentation des effectifs, qui sont passés de 43 629 élèves en 1991/92 à 89 017, soit 10 % des effectifs totaux en 1997/98.

1.2. Au plan de la qualité

- 6 - 1300 enseignants environ ont été recrutés et formés chaque année depuis 1992. Le pourcentage d'instituteurs qualifiés est passé de 18,57% en 1990/91 à 65,68% en 1997/98. Un Plan Directeur de Formation destiné à l'ensemble des corps d'enseignement et d'encadrement pédagogique a été élaboré, adopté et progressivement mis en œuvre.
- 7 - La gestion des écoles s'est vue améliorée avec la formation des directeurs d'écoles, des Instituteurs Principaux, des Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI) et des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (IEP), avec aussi la réorganisation du système d'encadrement, et avec enfin une dotation en moyens logistiques aux inspections, aux directions provinciales et régionales.
- 8 - Le dispositif de conception, de contrôle de la qualité, de production et de mise à du maître, toutes disciplines confondues, ont été distribués dans les classes depuis 1992.
- 9 - rénovation des programmes, dans le sens de leur plus grande fonctionnalité et d'une meilleure adaptation des contenus et modalités d'enseignement aux besoins des enfants et de leur milieu est en cours. La dimension sanitaire et nutritionnelle, des notions de protection de l'environnement et d'éducation en matière de population ont été intégrées et les enseignants formés à ces nouveaux éléments.

1.3. Au plan de l'efficacité

10 - Le taux de réussite au CEP a nettement augmenté, passant globalement de 49% à 62% au cours de ces cinq dernières années et de 44% à 57% pour les élèves filles. Le nombre d'années/élèves consommées pour parcourir le cycle complet est passé de 26 à 12,3. Les taux de redoublement et des déperditions en cours de cycle ont sensiblement diminué. La proportion d'élèves redoublants est passée de 17,7% en 1990/91 à 14% en 1995/96, pour l'ensemble du cycle primaire.

1.0. Au plan du renforcement des capacités de gestion,

2- améliorée avec la mise en œuvre d'actions de formation des agents, d'appui logistique apporté aux Directions Centrales et Déconcentrées de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, et la réalisation d'études ayant permis une meilleure connaissance du secteur. Les compétences du Département en matière de gestion et de supervision des projets financés sur ressources extérieures se sont renforcées.

- II - DEFIS ET OPPORTUNITES DE L'EDUCATION DE BASE

1 -Les évolutions non négligeables constatées soulignent cependant la persistance de contraintes qui constituent autant de défis à relever.

1.1 L'accès à l'école primaire est encore beaucoup trop réduit. Le taux de scolarisation actuel de 40,90 % est dérisoire, à la fois par rapport à l'absolue nécessité de donner à tout enfant le droit à un minimum éducatif, et par rapport aux besoins du pays en jeunes scolarisés susceptibles de promouvoir son développement économique, social et culturel.

1.2 Les disparités demeurent moins importantes entre filles et garçons, mais persistantes entre différentes zones géographiques. A la rentrée 1997/98, les taux bruts de scolarisation des Hauts Bassins et du Centre atteignaient respectivement 59,2% et 76,1% alors que ceux de l'Est (18,6%) et du Sahel (15,1%) restaient toujours très en deçà de la moyenne nationale.

1.3 Les taux de redoublement et de déperditions sont encore trop élevés. En 1997, 54% des élèves obtenaient le CEP mais 14% seulement réussissaient le concours d'entrée en 6ème, ce qui souligne encore la nécessité de faire du cycle d'enseignement de base un cycle d'enseignement autonome, dotant les très nombreux enfants qui ne poursuivront pas leurs études dans le secondaire du minimum éducatif nécessaire pour entamer une formation professionnelle, entrer en apprentissage, ou intégrer la vie active dans de bonnes conditions.

1.4 Le taux d'alphabétisation national demeure très bas avec 26 % environ en 1997, malgré un accroissement régulier du nombre d'inscrits dans les CPAF (passé de 47 386 en 1990/91 à 131 520 en 1996/97). La participation des femmes reste encore insuffisante. Ce constat pose le problème de la qualité de l'enseignement dispensé dans ces centres et dont la capacité à s'adapter aux besoins très diversifiés d'un public de plus en plus nombreux et hétérogène n'est pas bien établie.

1.5 Enfin, les problèmes de gestion du système éducatif de base continuent à se poser sous ses multiples aspects, en particulier financiers et humains. De graves lacunes persistent au niveau du suivi et de l'exploitation des expérimentations et innovations introduites ces dernières années ainsi que, plus généralement, au niveau du pilotage, du suivi et de l'évaluation des divers projets, programmes et activités mis en oeuvre.

1. La volonté affirmée pour un développement accéléré de l'éducation de base doit se traduire dans les faits. Les partenaires financiers, l'ensemble du corps social, les communautés de base seront mobilisés autour de l'objectif de 70% de scolarisation pour l'année 2009 et placés dans une perspective "un village, une école" et de l'objectif de 40 % de taux d'alphabétisation.
- 2.1 Il est prévu de ce fait, la construction et l'équipement de 20 130 salles de classe et le recrutement de 20 670 enseignants ainsi que la construction et l'équipement de 4 000 CPAF et 3 000 Centres d'Education de Base Non Formelle. Cette forte accélération réclame un renforcement conséquent des ressources publiques allouées au secteur, un effort renouvelé en matière de rationalisation de la gestion des ressources, de réduction des coûts des différentes prestations, de multiplication des partenariats et de mise en place de formules appropriées de participation des populations.
- 2.2 Le Plan Décennal réclame également que l'accent soit mis sur le développement des compétences à tous les niveaux, pour :
 - faire évoluer l'école vers des changements significatifs susceptibles de provoquer une dynamique d'expansion accélérée de l'éducation de Base ;
 - renforcer les capacités nationales à coordonner, piloter et rentabiliser les aides extérieures ;
 - développer les compétences des services centraux et déconcentrés en matière de planification, gestion et évaluation de l'action éducative ;
 - améliorer la qualité et l'opérationnalité de l'ensemble des outils de gestion ainsi que des procédures et stratégies de pilotage du secteur.

- III – OBJECTIFS DU PLAN

3.1. Objectifs généraux

Les quatre (04) grands objectifs du plan décennal seront restructurés afin de les rendre plus solidaires les uns des autres, pour :

- 1/ Accroître l'offre d'éducation de base et réduire les disparités entre genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ;
- 2/ Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre des différents niveaux et modalités d'éducation ;

- 3/ Promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives, à la fois comme facteur de promotion du développement et élément d'appui au développement de l'enseignement de base formel ;
- 4/ Développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures, centrales et décentralisées, en charge du secteur ainsi que les capacités de coordination des interventions extérieures.

3.2. Objectifs spécifiques

Des programmes seront développés pour :

- porter le taux de scolarisation à 70% en 2009, avec un effort particulier en faveur des filles et des zones rurales les plus défavorisées;
- diversifier les formules d'éducation de base telles que les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelles (CEBNF), les écoles franco-arabes modernisées, les centres « d'alphabétisation des petits » ;
- amener le taux d'alphabétisation à 40% en 2009 par le développement et la diversification des actions d'alphabétisation ;
- améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base par la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement, l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage, la mise en place de projets d'écoles et un contrôle permanent de la qualité;
- diversifier les actions de post-alphabétisation en langues nationales et en français pour mieux assurer la formation – information des alphabétisés et créer un environnement libre, propice au développement de l'éducation de base,
- renforcer les capacités de pilotage et de gestion du MEBA par la formation des personnels, le développement de l'information et de la recherche appliquée, la mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi/évaluation des projets et programmes.

2.0. Stratégie de mise en œuvre du plan.

Le plan va se développer sur une période de dix ans (2000-2009) et s'exécuter par phases triennales successives. Il couvre les domaines de compétences habituelles du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation que sont l'enseignement de base formel et l'enseignement de base non formel. Il intéressera l'éducation de la petite enfance et jettera les bases du développement global du système éducatif dans son ensemble.

Chaque phase poursuit des objectifs spécifiques précis.

Phase I : 2000 – 2002

Cette phase consacrera :

- La poursuite du programme d'expansion de l'Education de Base pour atteindre les taux bruts suivants :
 - de scolarisation : 51,16 % en 2002 ;
 - d'alphabétisation : 31,11 % en 2002 ;
 - de scolarisation des filles : 44,08 % en 2002.
- La mise en œuvre de campagne d'alphabétisation de soutien à l'enseignement primaire dans les zones non demandeuses d'éducation. Pour l'éducation préscolaire, il est prévu de travailler en rapport étroit avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille pour accroître le nombre des structures formelles publiques, multiplier les structures non-formelles d'encadrement des jeunes et préciser les conditions et modalités de coopération entre les services.
- La mise en place de stratégies et de plans d'action pour renforcer les actions d'amélioration de la qualité et l'efficacité de l'éducation de base formelle et non-formelle.
 - . la réduction des coûts unitaires ainsi que la maîtrise des charges récurrentes.
 - . l'amélioration des stratégies d'élaboration et de mises en œuvres des campagnes d'alphabétisation.

Phase II : 2003-2005.

L'action, à cette étape, visera :

- la poursuite de l'effort d'expansion de l'enseignement formel pour atteindre le taux brut suivant de 58,52 % dont 52,06 % pour les filles ;
- le développement de l'enseignement de base non formel pour atteindre le taux d'alphabétisation de 37,22 % ;
- la mise en œuvre des conclusions et résultats des études réalisées en phase I.

Phase III : 2006 - 2009 :

Cette étape sera la phase de consolidation des actions d'expansion du système éducatif de bases, d'amélioration de sa qualité et pertinence et de renforcement des capacités de gestion pour atteindre les objectifs de 70 % de taux brut de scolarisation et de 40 % de taux d'alphabétisation en 2009. Le taux de scolarisation des filles devra atteindre le seuil de 65 % en fin de plan.

- IV – ACTIONS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Les programmes et actions envisagées pour la décennie confirment la volonté du Gouvernement de développer tous les niveaux d'Education du Burkina Faso et en priorité l'Education de Base.

4.1. Programme n° 1 : Expansion de l'éducation de base

Ce programme vise l'expansion accélérée de l'éducation de base par :

- la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'équipement et de réhabilitation d'infrastructures scolaires dans la perspective « un village, une école » ;
- la réduction des disparités entre genres, entre régions et entre les situations socio-économiques des apprenants ;
- la promotion de l'alphabétisation comme support à l'effort de développement de l'éducation de base formelle et comme outil de promotion du développement local ;
- la diversification des formules alternatives adaptées d'éducation et d'alphabétisation pour inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école et encourager les populations bénéficiaires à la prise en charge de l'éducation de leurs enfants ;
- la réduction des coûts de l'éducation par des actions multiformes sur les constructions, les matériels didactiques, l'efficacité des enseignements ;
- le rapprochement des différentes formes et types d'éducation en vue d'accroître le rendement de l'éducation et satisfaire la demande sociale.

Ce programme est soutenu par des dispositions stratégiques en matière de gestion des ressources, de réduction des coûts de la scolarisation et de mobilisation des populations, avec en particulier :

- 1/ L'utilisation judicieuse du processus actuel de décentralisation économique et sociale et d'autonomisation des collectivités locales.
- 2/ La mise au point, en s'appuyant sur les résultats satisfaisants obtenus avec les écoles satellites, de formules diversifiées et contractuelles de prise en charge de la construction des écoles ainsi que du recrutement et de la gestion des enseignants, par les collectivités locales et les parents d'élèves.
- 3/ La mise en oeuvre de plans de promotion de l'enseignement privé et de formules alternatives d'enseignement de base et de meilleure gestion de l'offre d'éducation ;
- 4/ La recherche de diverses modalités de réduction des coûts de construction et de fonctionnement des écoles.
- 5/ La réduction du coût financier et social de l'école : rapprochement géographique par rapport aux lieux d'habitation des enfants, généralisation des cantines, réaménagement

des emplois du temps, adaptation des contenus d'enseignement aux besoins, dotation en manuels et en fournitures à coût réduit, etc.

- 6/ La mise en place progressive d'un système de promotion automatique des élèves d'une classe à l'autre d'un sous-cycle, réduisant au strict minimum le nombre des redoublements entre les sous-cycles.
- 7/ La poursuite de l'extension des innovations pédagogiques - CMG et CDF permettant des gains en matière de capacités d'accueil et de coût de la scolarisation et de la rationalisation du fonctionnement de ces classes.
- 8/ L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

4.1.1. Construction et équipement de salles de classe

1. La construction et l'équipement de 2 013 nouvelles salles de classe par an, soit environ 671 complexes scolaires comprenant chacun 3 salles de classe équipées, des annexes et un logement de maître.

La notion de complexe scolaire sera rediscutée avec tous les intervenants et bénéficiaires.

2. La reconstruction d'environ 250 salles de classe par an.
3. La réhabilitation et l'entretien de 120 salles de classe par an.
4. La réalisation de 7 421 forages positifs

4.1.2 Recrutement et formation de nouveaux enseignants

1. le recrutement et la formation de 2 067 nouveaux maîtres par an, soit environ 20 670 maîtres au total.
2. l'exécution de ce programme nécessitera un effort de mobilisation, de tous les partenaires pour :
 - l'utilisation judicieuse des mesures de décentralisation transférant aux collectivités de nouvelles responsabilités en matière d'éducation de base;
 - la mise au point, dans ce cadre, de formules nouvelles confiant le recrutement et certains aspects de la gestion des enseignants aux collectivités bénéficiaires, qui pourraient recevoir, pour ce faire, une subvention de l'Etat;
 - la mise sur le marché du travail chaque année d'un certain nombre de maîtres formés dans les ENEP.

4.1.3. Réduction des disparités

1. la mise en place d'un programme spécial prioritaire de construction, de réhabilitation et d'équipement de salles de classe à destination des 10 provinces les plus défavorisées.

2. la poursuite des activités de recherche et d'information/sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.
3. la mise en oeuvre des mesures incitatrices visant à accélérer le recrutement des élèves filles, à favoriser leur maintien à l'école et améliorer leur parcours scolaire : priorité aux filles pour le recrutement, expérimentation, dans les 10 provinces les plus défavorisées en matière de scolarisation des filles, de mesures de discrimination positive (bourses, gratuité des manuels et fournitures, garderie pour les jeunes enfants, système d'études, etc.).
4. mise en oeuvre de campagnes spécifiques d'alphabétisation de promotion de l'éducation dans les zones non demandeuses d'enseignement formel.

4.1.4. Développement de formules alternatives d'enseignement de base :

5. l'appui pour la construction et l'équipement de 50 nouvelles écoles satellites en moyenne par an dans des communautés demandeuses.
6. la généralisation progressive des expérimentations réussies à l'ensemble du système éducatif de base.

4.1.5. Promotion de l'initiative privée :

1. la création d'un fonds d'appui pour l'octroi de subventions aux initiatives privées et aux écoles privées situées dans des zones particulièrement défavorisées ;
2. la mise en place d'un ensemble de mesures incitatrices susceptibles d'encourager la création et le bon fonctionnement d'écoles privées : allègement des charges d'acquisition des terrains, octroi de subventions, réduction ou exonération des impôts et taxes, etc, construction et équipement d'école à mettre en gérance déléguée ou en location vente ;
3. l'octroi aux établissements privés des mêmes services qu'aux établissements publics en matière de formation et d'encadrement des enseignants et de mise à disposition de manuels et matériels didactiques ;
4. la définition de nouvelles formules d'association pour la création et la gestion des établissements privés à travers des modèles de convention spécifiant la nature et le niveau des responsabilités et charges des divers partenaires.
5. la construction et l'équipement de 10 nouvelles écoles franco-arabes par an adoptant le bilinguisme et dont la gérance sera confiée à des particuliers.

4.2. Programme n°2 : Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base

L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base par :

la formation, l'alphabétisation et la promotion de la participation de tous les acteurs (enseignants, directeurs d'écoles, encadreurs et communautés) à la gestion pédagogique des écoles ;

- l'amélioration du dispositif de production et de mise à disposition des matériels et manuels scolaires ;
- la mise en place de projets et d'initiatives d' « écoles de qualité »

L'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'éducation sera favorisée conjointement par :

- 1/ le développement des compétences des personnels d'enseignement et d'encadrement pédagogique;
- 2/ la dynamisation et la responsabilisation des écoles autour de projets d'école;
- 3/ la poursuite de la rénovation des programmes, soulignant la fonctionnalité des enseignements et intégrant le bilinguisme dans l'enseignement en général et notamment dans les médersas et les centres d'alphabétisation et de formation.

4.2.1. Amélioration de la compétence des enseignants :

1. la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur de formation, avec un accent particulier pour :
 - la formation initiale des nouveaux enseignants, environ 2 270 maîtres par an dans les ENEP.
 - le renforcement du programme de recyclage destiné aux Instituteurs Adjoints (I.A.) non encore certifiés afin d'arriver à l'absorption complète de cette situation.
 - l'appui à l'auto-formation des enseignants par la fourniture de mallettes pédagogiques aux écoles, la mise en place de bibliothèques au niveau des GAP et des Centres de Ressources dans les Directions Provinciales ;
 - l'ouverture d'une section arabe à l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire de Ouahigouya.
2. La formation des personnels d'encadrement : 8530 directeurs d'écoles, 160 Inspecteurs, 160 Conseillers Pédagogiques Itinérants et 2130 Instituteurs Principaux seront formés à raison de 4 sessions de formation par an.
3. Le renforcement et l'équipement des structures d'encadrement pédagogiques en logistique, mobilier et matériel de bureau.

4.2.2. L'amélioration de la production et de la mise à disposition des manuels et matériels didactiques par :

1. la finalisation du plan directeur de l'Édition Scolaire, cadre général de programmation, de production et de mise à disposition du livre scolaire.
2. l'amélioration des capacités de l'unité d'imprimerie de l'Institut Pédagogique du Burkina ;
3. la sensibilisation et la formation à la maintenance des livres
4. la production et la distribution de :
 - 2 782 500 manuels scolaires sur la période du Plan,
 - 194 000 guides du maître et 17 000 guides destinés aux directeurs d'écoles sur la durée du Plan,
 - de matériels pédagogiques à usage collectif : planches didactiques, cartes murales, globes etc.
5. l'amélioration de la qualité des manuels et guides produits par :
 - l'amélioration des capacités d'évaluation de la qualité des manuels
 - la poursuite de l'évaluation et de la révision des manuels, tenant compte des exigences des programmes rénovés;
 - la mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des ouvrages scolaires.

4.2.3. La mise en place de projets éducatifs dans les écoles :

Il s'agira d'appuyer la conception, puis la mise en oeuvre de projets éducatifs au niveau de 8 300 écoles demandeuses par les élèves, les encadreurs et des éléments de la communauté.

Ces projets éducatifs devront traduire le souci de la recherche de la cohérence à l'école et s'élaborer à partir des besoins et des problèmes concrets des élèves et du milieu.

4.2.4. La mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des écoles et de l'enseignement dispensé impliquant :

- 1/ La définition de critères de qualité qui reflètent les nouvelles exigences de l'éducation burkinabè en terme d'efficacité, de pertinence par rapport aux besoins des enfants et de leur milieu (fonctionnalité, équilibre entre théorie et pratique, intégration des enseignements), en matière, enfin, de qualité par rapport à des normes internationales (maniement de la langue, capacités de raisonnement, acquisition d'une culture générale) ;
- 2/ La formation des personnels d'enseignement et d'encadrement à une bonne connaissance et à un maniement opérationnel de ces critères de qualité au niveau de l'école, de la classe et des centres d'alphabétisation.
- 3/ la mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des écoles et de l'enseignement dispensé.

4.3. Programme n° 3: Intensification et amélioration de la qualité des actions d'alphabétisation

L'objectif est de relever sensiblement le taux d'alphabétisation pour le porter à 40 % en 2009.

La dynamique de développement créée par l'augmentation sensible du nombre d'alphabétisés dans une population ne pouvant qu'être favorable à la promotion de la scolarisation des enfants et de plus particulièrement des filles, le programme est étudié pour :

- 1/ doter chaque village qui n'en est pas encore pourvu d'un Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation ou de Centre d'Education de Base Non Formel;
- 2/ faire dispenser dans ces centres une alphabétisation/formation de qualité, adaptée, en termes d'organisation, de contenus et méthodes d'enseignement, aux besoins spécifiques de leurs différents publics, en particulier des femmes et des jeunes.
- 3/ favoriser l'intégration des actions d'alphabétisation/formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation, etc.) pour leur rentabilisation effective en termes d'amélioration des conditions de vie, de développement des activités productives et de dynamisation du milieu, d'organisation d'un environnement lettré notamment pour la promotion de l'école.

Le programme va se développer pour permettre :

4.3.1. L'organisation d'un Forum National sur l'alphabétisation dont les conclusions et recommandations aideront à la redéfinition des stratégies et à la précision du cadre de l'action.

4.3.2. L'intensification des actions d'alphabétisation par :

1. la construction et l'équipement de 4 000 CPAF, comprenant également des centres d'alphabétisation en langues nationales transcrites en caractères coraniques et de 3 000 CEBNF dans les villages ;
1. le recrutement et la formation de 410 animateurs Communautaires pour le Développement (ACD) pour l'animation de ces centres, et de 300 animateurs de CEBNF par an.

Le recrutement, la gestion et l'évaluation de ces animateurs seront beaucoup plus que par le passé, confiés aux villages concernés qui les rétribueront sur la base d'un contrat négocié avec les intéressés, avec un soutien financier de l'Etat.

La formation des personnels sera prise en charge par l'Etat,

3. la production et la mise à disposition de supports de formation, en particulier :

- . la production et la distribution de 18 000 guides destinés aux ACD,
- . la dotation de 7 820 000 livrets d'alphabétisation et de post-alphabétisation aux apprenants ;

4.3.3. L'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des actions d'alphabétisation/formation par :

1. le renforcement des capacités de l'INA à concevoir, planifier, coordonner, évaluer les actions d'alphabétisation/formation :
2. la mise en place d'un dispositif de coordination/évaluation permanente des actions d'alphabétisation. Ce dispositif sera assorti des moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement : équipement informatique pour la programmation et le suivi des actions, formation des personnels, moyens logistiques, etc.
3. l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de formation des personnels de l'INA en matière de conception, planification, gestion, évaluation des programmes d'alphabétisation, en matière de statistiques et de recherche appliquée en éducation, en matière de conception et production de matériel didactique;
4. l'amélioration des capacités de l'unité d'impression de l'INA en langues nationales.
5. la conduite d'une évaluation des différentes actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation conduites jusqu'ici par le MEBA et par les autres fournisseurs d'alphabétisation.
6. la révision, sur la base des résultats de cette évaluation, des formations existantes et des supports pédagogiques utilisés dans le sens d'une meilleure adaptation (en termes d'organisation, de contenus, de méthodes d'enseignement) aux besoins et aux capacités d'apprentissage des différents publics concernés.
7. l'évaluation du projet "CEBNF" (coûts, efficacité, impact, etc.) permettant de faire un premier bilan des activités, des résultats obtenus, de leur pertinence par rapport aux objectifs de départ, et d'envisager sur ces bases les réaménagements nécessaires à son extension.

4.4. Programme n° 4 : Amélioration des capacités de planification et de gestion du système

La recherche de l'amélioration des capacités de pilotage et de gestion du MEBA suppose :

- 1/ Une connaissance de mieux en mieux maîtrisée du secteur, obtenue par la réalisation d'études et par l'amélioration du système d'information ;
- 2/ la dotation des différents services techniques centraux et déconcentrés en moyens humains et matériels leur permettant de renforcer leur opérationnalité en matière de conception, planification, gestion et évaluation des programmes.
- 3/ la rationalisation des dispositifs de gestion centrale et décentralisée du système.

- 4/ la meilleure coordination et la prise en charge progressive des interventions des partenaires dans le secteur par les structures du Ministère .

Le programme prévoit la réalisation :

4.4.1. D'études visant à l'amélioration des outils de gestion et des stratégies de pilotage du secteur notamment celles relatives à :

- . l'élaboration d'un schéma directeur de construction et d'entretien des constructions scolaires,
- . l'élaboration d'un schéma de développement de matériel didactique à faible coût,
- . l'élaboration d'un schéma directeur informatique, notamment pour la gestion informatisée des programmes et l'équipement complémentaire des services en matériels informatiques.
- . la mise au point du cadre juridique de recrutement et de gestion des nouveaux maîtres,
- . l'élaboration d'un plan de recrutement des personnels d'administration, de gestion et du personnel d'appui.

4.4.2. D'activités de formation destinées aux personnels des services centraux et déconcentrés du MEBA notamment :

- les agents des DREBA en matière de carte et statistiques scolaires et d'alphabétisation ;
- les responsables des services centraux du ministère en planification, gestion et évaluation de l'action éducative ;

4.4.3. D'élaboration, de production et de distribution à l'ensemble des personnels concernés d'un manuel présentant et explicitant les procédures de gestion du Ministère.

4.4.4. De recherche de nouvelles formules de prise en charge de l'école avec :

- l'exploitation du cadre juridique de gestion des maîtres pour la mise en place et le suivi de diverses modalités de recrutement et de gestion des maîtres par les collectivités décentralisées, les ONG et le privé;
- la mise au point de différentes formules juridiques, intermédiaires entre écoles privées et entreprises publiques d'éducation, opérant un partage des responsabilités et charges de tous ordres entre Etat, aides diverses, collectivités locales et A.P.E.

-V- COUTS, FINANCEMENT ET STRATEGIES DE FINANCEMENT

1.0. Le coût global du Plan

Le coût global du Plan est estimé à environ 235 milliards de Francs CFA à répartir entre les quatre (04) grands programmes :

1. L'expansion de la scolarisation de base pour environ : 195 milliards soit 83 %.
2. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base : 17 milliards soit 7,2 %.
3. L'intensification des actions d'alphabétisation : 16 milliards soit 6,80 %.
4. Le renforcement des capacités de planification : 7 milliards soit 3 %.

On notera que le budget de l'Etat arrêté à 22,284 24 milliards et 26, 608 785 milliards respectivement en 1998 et 1999, va connaître une augmentation de près de 65 % dès la première année.

5.2. La stratégie de mise en œuvre du Plan

La mise en œuvre du Plan va donc impliquer la mobilisation de ressources importantes de la part de l'Etat, des partenaires au développement, des bénéficiaires, des collectivités locales et des Organisations Non Gouvernementales.

1. La part du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation dans le budget de l'Etat va continuer de croître pour atteindre 20 % en 2009 avec une augmentation en terme nominal d'environ 15 % en fin de programme.
2. L'aide extérieure, subvention et prêts compris, a dépassé 13 milliards de Francs CFA en 1998 soit environ 58 % des ressources propres du secteur et et 2 % de toute l'aide extérieure accordée au Pays. Le Ministère travaillera à faire évoluer le niveau de cette aide pour atteindre 4 % en 2009.

Evolution du Budget du MEBA (ressources propres).

ANNEES BUDGETA IRES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Budget/Etat	211,2 7	232,4 0	255,6 4	281,2 0	309,3 2	340,2 6	374,2 8	411, 71	452,8 8	498,4	547,9 9
Budget/ME BA	26,60	30 ,6 3	35,30	40,66	46,86	53,96	62,16	71,6 3	82,56	95,10	109,5 9
% MEBA/BE	12,59	13,18	13,81	14,46	15,15	15,86	16,61	17,4 0	18,23	19,09	20

Evolution du Budget du MEBA (avec aide extérieure)

ANNEES BUDGETA IRES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Budget/ME BA	26,60	30,6 3	35,30	40,66	46,86	53,96	62,16	71,6 3	82,56	95,10	109,5 9
Aide Extérieure	13,93	14,93	16,00	17,15	18,38	19,70	21,11	22,6 3	24,25	26	27,86
Total Ressources	40,53	45,56	51,30	57,81	65,25	73,66	83,27	94,2 6	106,8 1	121,1 0	137,4 5

3. Avec ces deux mesures, les besoins en ressources pourront être bien couverts. Le Ministère continuera cependant à mettre en œuvre d'autres mesures pour l'amélioration de l'affectation et de la rentabilisation des ressources disponibles.

L'évolution de la structure du Budget du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation connaît ainsi des améliorations qualitatives : les dotations consacrées au matériel, aux transferts et à l'équipement sont passées de 6 % à 27 % en 1998, tandis que la part allouée au personnel a baissé de 94 % à 73 %. Des efforts seront donc faits pour maintenir à son niveau actuel de 73 % le poids du titre II consacré aux salaires malgré l'importance du programme d'expansion.

La part de l'éducation de base non formelle va évoluer de 1 % à environ 10 % des dépenses totales d'éducation de base.

5.3. La structure et le mécanisme de gestion des Programmes.

1. Le Plan va couvrir les trois (03) domaines de compétence du Ministère de l'enseignement de Base et de l'Alphabétisation :
 - l'Enseignement Formel de Base ;
 - l'Enseignement Non Formel de Base
 - le Développement Institutionnel.

2. Le Plan est prévu pour une période de dix (10) ans avec des phases de trois (03) ans, la dernière année étant consacrée à des actions d'évaluation et de nouveaux programmes de consolidation de l'action.

Chaque phase doit coïncider avec le Programme Triennal glissant, arrêté au niveau national avec l'exercice des Budgets Programmes.

3. L'exécution se fera à travers des structures suivantes :
 - Le Ministère de l'Economie et des Finances est le Maître d'Ouvrage.

- Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation est le Maître d'Ouvrage Délégué.
- La Direction des Etudes et de la Planification (DEP) est le Maître d'Oeuvre pour les questions de Planification, de Programmation et de Suivi – Evaluation et d'Elaboration du Plan.
- La Direction des Affaires Financières (DAF) est le Maître d'Oeuvre pour l'Administration et la Supervision des Ressources Propres (budget et appuis budgétaires).
- Le Bureau des Projets Education (BPE) est le Maître d'Oeuvre pour l'Administration et la Supervision des Appuis Extérieurs.
- La Direction des Ressources Humaines (DRH) est le Maître d'œuvre pour les questions de gestion des Personnels d'Education de Base.
- La Direction Générale de l'Institut National d'Alphabétisation(DG-INA) pour les questions d'Alphabétisation et d'Education des Adultes.
- La Direction Générale de l'Institut Pédagogique du Burkina (DG-IPB) est le Maître d'Oeuvre pour les questions de la Qualité et de la Pertinence de l'Education de Base.
- La Direction Générale de l'Enseignement de Base (DG-EB) est le Maître d'Oeuvre pour les questions de décentralisation et de déconcentration de l'administration de l'Education de Base.

Les Directions pourront bénéficier de l'appui technique de prestataires spécialisés : agences spécialisées ; spécialistes et bureaux d'études privées, organisations non gouvernementales ; collectivités locales, communes et éventuellement d'autres structures étatiques dont les compétences peuvent être nécessaires etc.

4. Un comité de pilotage du Plan Décennal qui fera la fusion de tous les comités de pilotage actuellement créés par les partenaires sera mis en place. Il se réunira deux fois par an aux niveaux national et régional pour approuver :
 - les cadres annuels et triannuels de l'action
 - les Budgets/Programmes ;
 - les rapports d'exécution et d'évaluation
 - les rapports financiers et d'audits.

Tous les acteurs et partenaires de l'Education seront représentés à ce niveau.

5. Un comité de surveillance placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, comprenant les Ministères chargés de la Fonction Publique ; de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation sera mis en place pour définir le cadre politique et superviser la gestion du Plan Décennal. Il se réunira au moins une fois par an.

PARTIE C.
PREMIER PROGRAMME TRIENNAL (2000 – 2002)

I – RAPPEL DES OBJECTIFS DU SECTEUR

Le système éducatif de base est organisé pour contribuer à :

- Promouvoir le développement des ressources humaines et favoriser la réduction des inégalités entre genres et entre zones et entre les situations socio-économiques des élèves ;
- Soutenir la lutte contre la pauvreté et la réduction du chômage des jeunes diplômés par le recrutement massif d'enseignants et de personnel de soutien nécessaire au système éducatif de base ;
- renforcer le développement des métiers du secteur du bâtiment avec la mise en oeuvre d'importants programmes de construction, d'équipement et d'entretien d'infrastructures scolaires ;
- Participer à l'effort global de dynamisation et de réhabilitation des collectivités locales décentralisées, des communes et des autres partenaires du terrain.

II – RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN DECENNAL

2.1. Objectif global du Plan.

Le défi du développement accéléré qualitatif et quantitatif de l'Education de base sera relevé par des actions qui feront passer :

- le taux brut de scolarisation de 40 % en 1997 à 70 % en 2009 en dotant chaque village d'une école avec un accent particulier pour la promotion de la scolarisation des filles ;
- le taux d'alphabétisation de 26 % en 1997 à 40 % en 2009, en particulier un accent sur les femmes et les populations pauvres des zones rurales ;

Des mesures seront également prises pour :

- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base et les conditions d'apprentissage ;
- le renforcement des capacités d'analyse, de planification, de gestion et d'évaluation des structures du secteur et notamment aux niveaux de l'école, de la circonscription et de la région sera recherchée.

2.2. Objectifs spécifiques du Plan

Le plan devra en particulier mettre en œuvre des programmes et actions pour :

2.2.1. *L'amélioration de la couverture scolaire par :*

- La construction et l'équipement d'environ 2 013 nouvelles salles de classe en moyenne par an ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres ;
- La mise en œuvre de formules d'éducation de base innovantes, mieux adaptées aux besoins des communautés villageoises ;
- Le recrutement et la formation de 2 071 nouveaux maîtres en moyenne par an ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la scolarisation des filles et de l'éducation des femmes ;
- La reconstruction d'environ 250 salles de classe par an ;
- L'accroissement de la part des effectifs du privé pour le porter à 20 % de l'ensemble des effectifs par la mise en place de mesures appropriées ;
- L'entretien et la réhabilitation d'environ 120 infrastructures scolaires par an ;

2.2.2 *L'intensification de la lutte contre l'analphabétisme et pour une meilleure insertion des jeunes par :*

- La construction et l'Equipement de Centres Permanents d'alphabétisation et de formation et/ou CEBNF dans 4000 villages ;
- Le recrutement et la formation de 4100 animateurs communautaires de développement (ACD) ;
- La production et la distribution de 21 300 livrets aux apprenants ;
- La production et la distribution de 18 000 guides pour les ACD pendant la période du plan ;
- La mise en œuvre de nouveaux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation qualifiante surtout en faveur des jeunes non scolarisés de 9 – 14 ans dans les Centres d'Education de Base non formels ;
- La mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation et de post-alphabétisation efficient pour les femmes et les jeunes filles.

2.2.3. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'Education de Base par :

- La réforme des programmes et méthodes d'enseignement pour ouvrir l'école sur le milieu, rendre la fin du cycle terminal et introduire de nouveaux contenus ainsi que les programmes et méthodes d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- La formation de 8 530 nouveaux Directeurs d'Ecoles ainsi que la formation et le recyclage des animateurs, des superviseurs et des ACD ;
- Le recrutement et la formation de nouveaux maîtres (20 670) de 160 IEPD, de 160 CPI et de 2 130 IP pendant la période du plan par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de formation initiale et continue, et la recherche d'opportunités pour l'amélioration des capacités d'auto-formation des enseignants et des encadreurs ;
- L'impression et distribution de 68 010 guides de nouveaux maîtres et de 17 000 guides destinés aux directeurs d'écoles ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge et de promotion de la santé, la nutrition et l'hygiène des élèves ;
- L'organisation et l'équipement de 100 nouvelles structures d'encadrement pédagogique ;
- L'augmentation du temps réel d'apprentissage assortie de la mise en place d'un nouveau système d'évaluation ;
- L'impression et la distribution d'environ 2 782 500 de nouveaux livres dans les matières fondamentales avec une bonne maîtrise de l'organisation et de la gestion du circuit de production et de distribution des ouvrages, adaptés aux programmes rénovés ainsi que des documents didactiques d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- l'évaluation et la révision de l'ensemble des titres en usage dans les classes.

2.2.4. Le renforcement des capacités de gestion par :

- L'utilisation rationnelle et efficiente des ressources matérielles, financières et humaines du sous-secteur : meilleure gestion des ressources humaines, allocation équilibrée des ressources financières etc... pour le formel et le non formel ;
- Le développement de la participation des communautés de base à la gestion de l'école formelle et non formelle : mobilisation des communautés pour la prise en charge de l'éducation ; mesures de valorisation des APE, mises en place des AME etc... ;
- La mobilisation des acteurs de la vie éducative locale et la mise en œuvre progressive de décentralisation et de déconcentration accompagnée de mesures d'incitation du privé et des collectivités afin de les associer étroitement à la vie scolaire et à celle des CPAF et des CEBNF.

2.3. Objectifs spécifiques de la phase I.

3.1. L'objectif principal de la première phase est d'asseoir les bases d'un développement accéléré d'une éducation de base de qualité.

Le premier programme devra :

- poursuivre les actions d'amélioration de l'offre d'éducation déjà en cours ;
- mettre en œuvre des activités spécifiques dans les zones défavorisées pour améliorer le niveau de la demande d'éducation ;
- tester de nouvelles approches de prise en charge des demandes en éducation de base après une évaluation de toutes les formules d'éducation non formelle en expérimentation.

Il s'agira plus particulièrement de mettre en œuvre un programme d'investissements pour améliorer :

- le taux de scolarisation : 51,16 % en l'an 2002 ;
- le taux de scolarisation des filles : 44,08 % en l'an 2002 ;
- le taux de scolarisation des provinces défavorisées : 16 % par province au minimum ;
- le taux d'alphabétisation national : 31,11 % en l'an 2002.

Il s'agira également :

- de développer, expérimenter et mettre en place de nouveaux outils de pilotage du système et d'amélioration de la qualité de l'éducation de base.
- d'améliorer la disponibilité des manuels scolaires.
- d'améliorer la proportion des effectifs du privé : 18 % en 2002.
- d'organiser le recrutement, la formation et la gestion de la carrière des enseignants par les communautés de base.
- d'étudier les conditions d'apprentissage de métier aux jeunes des CEBNF et d'insertion socio-professionnelle aux agents communautaires.

III - ACTIONS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA PHASE I.

3.1. Le programme d'expansion

Le programme d'expansion demeure la priorité n°1. Il est urgent de donner un minimum d'éducation de base à tous les enfants burkinabè en corrigeant la première inégalité qui fait que 60 % de nos enfants n'ont pas accès à une scolarité normale à la fois en mettant en œuvre un programme de constructions scolaires ainsi que des mesures de promotion de l'Education de base qui améliore les conditions de l'offre.

Le programme vise les résultats suivants :

PROGRAMMES	(1999)	2000	2001	2002
1. Taux de scolarisation	44,73 %	46,78%	48,92%	51,1%
2. Effectifs à scolariser	897 939	965 641	1 038 992	1 118 520
3. Besoins en classe (50 élèves/classe)	17 099	18 451	19 915	21 502
4. Besoins nouveaux en classes		1 351	1 464	1 588

Les activités à mettre en œuvre sont :

Les activités à mettre en œuvre		2000	2001	2002
1. La promotion de l'initiative privée (10 % des effectifs : construction d'écoles privées, écoles franco-arabes, écoles à gestion délégués, etc.)		135	146	158

La stratégie consistera à organiser :

- la dotation de terrains à des prix étudiés ;
- l'apurement des dettes occasionnées par le plafonnement des frais de scolarité en 1985 ;
- L'appui à fournir à des promoteurs pour la création d'écoles privées ;
- la gestion déléguée d'écoles à des promoteurs privés, à des ONG et aux collectivités de base.

2. L'extension des innovations pédagogiques (18% des effectifs)		2000	2001	2002
		254	278	304

Les mesures suivantes d'accompagnement seront renforcées :

- L'intéressement des maîtres expérimentateurs
- L'équipement complémentaire des salles de classes
- La distribution gratuite des manuels scolaires
- La formation à la prise en charge pédagogique de ces écoles.

3. La construction et l'équipement de nouvelles salles de classes		2000	2001	2002
- écoles classiques		863	929	1 006
Ecoles satellites		99	111	120
Ecoles à gestion déléguée		72	75	87
Points d'eau et forage		471	515	564
Logements complémentaires		500	500	500

La stratégie de mise en œuvre consiste à :

- finaliser le schéma directeur de construction et d'équipement dans le sens d'une harmonisation des standards et de celui de la réduction des coûts de construction et d'équipement ;
- améliorer et renforcer la participation des collectivités à la prise en charge administrative, financière et pédagogiques des écoles ;
- faire appel à des structures privées, à des ONG, aux collectivités pour la supervision et le contrôle technique des travaux de constructions et d'équipements ;
- utiliser la formule de normalisation des écoles pour l'essentiel du programme de constructions (choix du site, du tâcheron et de la nature de leurs contributions par les collectivités de base).
- utiliser la formule de l'Appel d'Offres Local pour les constructions dans les zones défavorisées ;

4. le recrutement et la formation de nouveaux maîtres et du personnel d'encadrement		2000	2001	2002
Maîtres auxiliaires		1 124	1 216	1 316
Instituteurs principaux		213	213	213
Conseillers pédagogiques itinérants		61	66	72
Inspecteurs de l'enseignement primaire		60	66	71

L'augmentation prévisible de la masse salariale, suite à ces recrutements commande l'adoption d'une stratégie de prise en charge des nouveaux maîtres, en tenant compte des conclusions de l'étude commandée à cet effet.

5. La reconstruction de 250 salles de classes et la réhabilitation d'environ 120 salles de classes par an.

3.2. Programme d'intensification de l'Alphabétisation

Pour cette première phase du Plan, il est prévu :

1. d'organiser le Forum National sur l'Alphabétisation,
2. d'évaluer les actions d'alphabétisation mises en œuvre ces dix dernières années,
3. de redéfinir les stratégies d'intervention et développer les outils d'une détermination du taux d'alphabétisation, pour une meilleure planification de l'action ;
4. de poursuivre les actions d'alphabétisation pour l'atteinte d'un taux d'alphabétisation de 31,11 % en 2002 ;

Le programme poursuit les résultats suivants :

Résultats :	(1999)	2000	2001	2002
1. Taux d'alphabétisation	27,40%	28,95%	30,01%	31,11%
2 Apprenants des CEBNF (9-14 ans)	3 690	3 690	4 590	4 590
3. Apprenants des CPAF (15-39 ans)	120 000	132 000	144 000	156 000
4. Apprenants divers (15-39 ans)				

. Besoins en classes

5. Besoins en classes	(1999)	2000	2001	2002
5.1 CEBNF (1 école à 3 classes)	41	41	51	51
5.2 CPAF (1 classe/centre)		400	400	400

6. Besoins en animateurs :

6. Besoins en animateurs :	(1999)	2000	2001	2002
6.1. Animateurs CEBN	123	123	153	153
6.2. Artisans villageois CEBNF	41	41	51	51
6.3. Animateurs villageois CPAF		400	400	400
6.4. Superviseur villageois CPAF		80	80	80

Les activités à mettre en oeuvre sont pour l'essentiel :

1. L'élaboration d'une nouvelle stratégie d'alphabetisation ;
2. L'étude sur le nouveau système de collecte de données statistiques sur l'alphabetisation ;
3. Etude sur les sortants des CEBNF (relation sortant des CEBNF emplois) ;
4. Etude sur les rôles, attributions et statut de l'INA et de ses partenaires.
5. Construction et équipement de Centres d'alphabetisation ;

5. Construction et équipement de Centres d'alphabetisation		2000	2001	2002
5.1 CEBNF (3 classes + atelier)			10	10
5.2. CPAF (1 salle de classe)		400	400	400

6. Recrutement et formation ;

6. Recrutement et formation		2000	2001	2002
6.1 animateurs CEBNF			30	30
6.2 Artisans villageois CEBNF			10	10
6.3 animateurs villageois CPAF			400	400

7. Formation continue et recyclage ;

7. Formation continue et recyclage ;		2000	2001	2002
7.1 animateurs CEBNF et CPAF		523	0	553
7.2 Artisans et superviseurs CEBNF et CPAF		80	90	90

8. Matériel didactique et livrets d'alphabétisation ;

8. Matériel didactique et livrets d'alphabétisation ;		2000	2001	2002
8.1 Livrets apprenants des CEBNF (4 livrets/apprenant)		14 760	18 360	18 360
8.2 Livrets apprenants des CPAF (4 livrets/apprenant)		528 000	576 000	624 000
8.3 Guides des animateurs CEBNF (4 guides/animateur)		492	612	612
8.4 Guides des animateurs CPAF (4 guides/animateur)		17 600	19 200	20 800
8.5 Kits pour apprenants CEBNF (1 kit/apprenant)			10	10

9. Mini-bibliothèques rurales ;

9. Mini-bibliothèques rurales CEBNF		2000	2001	2002
		10	10	10

10. Développement de la post-alphabétisation et appui à la post-alphabétisation fonctionnelle des jeunes filles et des femmes.

3.3 Programme d'amélioration de la qualité et de la pertinence

Le programme de l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'Education de base poursuit l'objectif de consolidation des acquis. Il poursuit également l'effort de décentralisation du contrôle de la qualité des apprentissages au niveau des écoles avec la mise en œuvre des projets d'école.

Le programme poursuit les résultats suivants :

Résultats	(1999)	2000	2001	2002
1. Taux de scolarisation	44,73%	46,78%	48,92%	51,16%
2. Effectifs à scolariser	897 939	965 641	1 038 992	1 118 520
3. Maîtres formés et recyclés		18 345	19 849	21 479
4. Maîtres formation initiale		1 124	1 216	1 316
5. Personnel d'Encadrement				
- IEP (ratio 1/75)		61	66	72
- CPI (ratio 1/75)		60	66	71
- IP (ratio 1/6 classes)		3 043	3 301	3 583
6. Livres à acquérir (1 livre/2 élèves)				
- Matières fondamentales (3 livres)		105 975	116 025	126 975
- Matières secondaires (2 livres)		70 650	77 350	84 650
7. Guides de maîtres		4 235	4 690	5 079

Les activités à mettre en œuvre sont :

1. La rénovation des programmes scolaires ;
2. La relecture des manuels produits en vue de leur adaptation aux programmes rénovés ;
3. L'édition de nouveaux manuels et la réimpression de 4 300 000 livres scolaires adaptés ainsi que de 64 500 guides de maître ;

4. L'évaluation de la qualité des manuels scolaires produits ;
5. La formation des personnels d'encadrement et des maîtres à l'utilisation des livres et manuels produits ainsi qu'aux nouveaux outils d'évaluation ;
6. La construction et l'équipement des ENEP de Ouahigouya et de Gaoua. ;
7. La construction et l'équipement de cinq (5) ateliers d'auto-formation de matériel didactique dans les quatre (4) ENEP et à l'ECAP ;
8. La construction et l'Equipement de l'ECAP ;
9. La conception et la mise en œuvre des projets éducatifs (formation et évaluation) d'amélioration de la qualité au niveau des 4 353 écoles nouvelles à construire ;
10. Le recrutement et la formation complémentaire de personnel d'encadrement 199 IEP et 197 CPI ;
11. L'équipement complémentaire des structures d'encadrement pédagogique en moyens logistiques (véhicules et motos), en matériel et mobilier de bureau et en fournitures et consommables ;
12. La mise en œuvre du nouveau système de gestion des cantines scolaires basé sur la responsabilisation des communautés villageoises et sur l'utilisation des ressources locales ;
13. L'animation éducative sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable au bénéfice des élèves et des familles des maîtres ;
14. L'évaluation de la méthode de bilinguisme de transfert assortie de sa généralisation progressive à tout le système éducatif de base.

3.4. Programme de renforcement des capacités de planification et de gestion du système

Ce programme vise à :

- redéfinir les fonctions et attributions des structures centrales du Ministère dans le sens de la simplification de leur rôle : conception et contrôle des normes ; planification et recherche des moyens ; appui aux structures déconcentrées pour la mise en oeuvre des programmes et supervision.
- introduire progressivement de nouveaux outils de planification, de pilotage et d'évaluation de l'éducation ;
- coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers du secteur ;

- préciser les mandats et tâches des structures déconcentrées et décentralisées à qui on déléguerait l'essentiel de la gestion administrative et pédagogique du réseau éducatif .

Le programme poursuit les résultats suivants :

1. Un organigramme plus fonctionnel et adapté.
2. Des cadres mieux formés en :
 - économie de l'éducation
 - finances et comptabilités
 - évaluation, etc.
3. Un schéma directeur informatique complet et performant avec les équipements nécessaires.
4. Un système de gestion informatisé.
5. Des statistiques scolaires fiables.
6. Une carte scolaire révisée.
7. Des locaux fonctionnels pour les structures décentralisées.

Les activités à mettre en œuvre sont :

- 1 -La conduite d'études pour le perfectionnement des outils de gestion et des stratégies d'exécution du programme.
 - finalisation du schéma directeur de construction et d'entretien des constructions scolaires ; dispositif à reprendre et à discuter avec les partenaires au développement (modèles standards de construction et d'équipement adaptés et harmonisés). Système d'encadrement et de suivi des travaux rapproché et intégré à l'administration locale et simplification des procédures administratives de mise en œuvre du programme.
 - schéma de développement de matériel didactique à faible coût
 - schéma directeur informatique
 - cadre juridique de recrutement et de gestion décentralisé de nouveaux maîtres.
 -
 - système de gestion informatique des programmes
- 2 - La construction et l'équipement de 18 Inspections primaires et de 6 (six) DPEBA et des locaux pour abriter les quatre (4) directions régionales restantes.
- 3 - La mise en œuvre d'un programme expérimental de construction et d'équipement scolaire :

- 50 complexes scolaires dans les dix (10) provinces à taux brut de scolarisation inférieure à 30 % ;
- 51 complexes scolaires dans les communes du Burkina Faso ;
- mise en œuvre de la nouvelle formule de recrutement et de gestion des maîtres par les collectivités décentralisées, les ONG et le privé.

4 - L'acquisition d'équipement complémentaire en matériels informatiques pour :

- les écoles de formation des enseignants (ENEP).
- les douze (12) DREBA.
- l'administration centrale.

5 *La mise en œuvre d'activités de formation, de sensibilisation et de communication par :*

- l'organisation de voyages d'études ;
- la formation de spécialistes nationaux ;
- le recrutement de spécialistes internationaux ;
- la formation en cartes et statistiques scolaires pour les structures décentralisées ;
- la formation complémentaire des cadres de l'administration centrale ;
- l'organisation d'activités d'animation locale dans les écoles et les centres de formation.

IV – COUTS, PLAN ET STRATEGIES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA PHASE I.

4.1. La stratégie de financement.

Le Gouvernement va prendre toutes les mesures utiles pour :

- 1 – augmenter sensiblement la part des dépenses d'éducation et surtout celles d'Education de base pour les porter de 12 % environ en 1996 à 14,46 % des dépenses de l'Etat en 2002.
- 2 – revoir sa politique de recrutement, de rémunération et de gestion des enseignants pour les mettre en rapport avec ses possibilités budgétaires en tenant compte du nouveau cadre réglementaire, développé à partir de l'expérience des maîtres des écoles satellites.
- 3 – mobiliser et mieux coordonner les aides extérieures du Plan en décidant de réserver une part importante de cette aide au programme d'investissement, notamment pour la construction et l'équipement de salles de classe et de logements des maîtres.

- 4 privilégier, au niveau du programme de construction, le schéma de mise en œuvre avec une participation des collectivités locales pour la construction et la supervision.

4.2. Coût et Plan de financement

Le coût total du premier programme triennal 2000-2002 est estimé à 61,304 5 milliards de FCFA.

Ce coût intègre les coûts des activités déjà en cours d'exécution au titre des différents programmes et financées au moyen de projets d'appui à l'éducation de base (Projets BID, Pays Bas, CEE,) système des Nations Unies, etc...

ANNEXES DU CADRE D'ORIENTATION POLITIQUE

I - SITUATION DU PAYS DANS LA SOUS-REGIONS

I.1. Localisation du Burkina Faso

Situé au coeur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 200 km².

Il est limité à l'Ouest et au Nord par le Mali, à l'Est par le Niger et au Sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Le Burkina Faso fait partie de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMEOA), dont le siège se trouve à Ouagadougou et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Par le rôle actif qu'il joue dans ces organismes, le Burkina Faso entend briser le handicap de son enclavement.

I.2. Indicateurs socio-économiques

PAYS	SUPERFICIE KM ²	POPULATION TOTAL E	NOMBRE D'HABITANTS AU KM ²	TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION	PNB PAR HABITANT EN US \$	INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN	TAUX D'ANALYPHABETISME	TAUX BRUT DE SCOLARISATION
ANNEE :.....			1993	1990/94	1997	1996	1995	1996/97
BENIN	112622	5600000	49,7	2,9%	370	0,327	63,0%	72,0%
BURKINA FASO	274200	10600000	38,7	2,5%	300	0,228	80,8%	40,0%
COTE D'IVOIRE	322462	14700000	45,6	3,6%	550	0,369	59,9%	69,0%
GHANA	238537	18700000	78,4	-	450	0,482	39,5%	76,0%
GUINEE	245857	7400000	30,1	2,1%	550	0,237	64,1%	51,0%
MALI	1204000	8962000	7,4	3,0%	200	0,222	69,0%	34,0%
MAURITANIE	1025520	2300000	2,2	2,5%	500	0,359	62,3%	78,0%
NIGER	1267000	9500000	7,5	3,2%	200	0,207	86,4%	30,0%
SENEGAL	197000	8800000	44,7	2,7%	550	0,340	66,9%	66,6%
TOGO	56600	3900000	68,9	3%	300	0,409	48,3%	133,0%

II - DONNEES GENERALES

II.1. Situation socio-économique

Les résultats provisoires du troisième recensement général de la population effectué en décembre 1996 ont estimé la population résidente du Burkina Faso à 10 469 747 habitants, regroupés dans 8 228 localités. Le taux moyen d'accroissement annuel, par rapport au recensement précédent (1985) est égal à 2,6% par an.

La structure par sexe relève une prédominance des femmes sur l'ensemble de la pyramide (51,7%); par contre, il existe une légère supériorité numérique des garçons entre 5 et 19 ans. Pour la tranche d'âge concernée par l'enseignement primaire (7-12 ans), le rapport de masculinité est de 51,1%. La structure par âge met en évidence l'extrême jeunesse de la population, puisque 49% de la population a moins de 15 ans.

La densité moyenne est d'environ 38 habitants au Km², mais cette moyenne cache des disparités notables puisque les densités varient selon les provinces de 6 (Kompienga) à 332 habitants au Km² (Kadiogo). La zone de plus forte concentration humaine correspond au plateau central. Par contre, les régions du Sud-Ouest, du Sahel et de l'Est sont très faiblement peuplées.

La population burkinabé est caractérisée également par une grande mobilité ; les migrations internes sont particulièrement importantes en direction des deux grands centres urbains Ouagadougou et Bobo-dioulasso.

Malgré une augmentation significative de ces dernières années, le taux d'urbanisation reste modeste, aux environs de 17%.

Avec un produit national brut évalué à 300 dollars par habitant en 1997, le Burkina Faso se classe parmi les pays les moins avancés. Le pays est actuellement engagé dans de profondes restructurations opérées dans le cadre du Plan d'ajustement structurel. Ces mesures, semblent avoir porté leurs fruits puisque le PIB a progressé de près de 8% en moyenne par an entre 1990 et 1998 (cf. Tableau VII.1 page 45).

Après avoir joué pendant longtemps un rôle prépondérant, l'Etat cherche à promouvoir le secteur privé afin de dynamiser l'activité économique.

Le secteur primaire représentait 40% du PIB en 1997 et employait 92% de la population active. Les secteurs secondaire et tertiaire représentaient respectivement 17 et 43%.

II.2. Divisions administratives

Le Burkina Faso a été divisé en 1984 en 30 Provinces, puis, suite à une série de lois visant à organiser et renforcer la décentralisation, ce nombre a été porté en avril 1996 à 45. Ces Provinces correspondent aux Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA), qui sont subdivisées en 120 circonscriptions scolaires.

Un arrêté du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation pris en Mars 1998 répartit ces DPEBA en douze Directions Régionales de l'enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA).

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

DREBA/CHEF LIEU	PROVINCE	CHEF LIEU	H/KM ²
1. BOUCLE DU MOUHOUN Dédougou	BANWA	SOLENZO	37
	KOSSI	NOUNA	36
	LES BALE	BOROMO	30
	MOUHOUN	DEDOUGOU	35
	NAYALA	TOMA	28
	SOUROU	TOUGAN	37
2. CENTRE Ouagadougou	KADIOGO	OUAGADOUGOU	332
	KOURWEOGO	BOUSSE	74
	OUBRITENGA	ZINIARE	71
3. CENTRE-EST Tenkodogo	BOULGOU	TENKODOGO	62
	GANZOURGOU	ZORGHO	61
	KOULPELOGO	OUARGAYE	36
	KOURITENGA	KOUELA	92
4. CENTRE-NORD Kaya	BAM	KONGOUSI	52
	NAMENTENGA	BOULSA	39
	SANMATENGA	KAYA	50
5. CENTRE-OUEST Koudougou	BOULKIEMDE	KOUDOUGOU	99
	SANGUIE	REO	48
	SISSILI	LEO	21
	ZIRO	SAPOUY	23
6. CENTRE-SUD Manga	BAZEGA	KOMBISSIRI	54
	NAHOURI	PO	31
	ZOUNDWEOGO	MANGA	56
7. EST Fada N'gourma	GNAGNA	BOGANDE	36
	GOURMA	FADA N'GOURMA	20
	KOMONDJARI	GAYERI	10
	KOMPIENGA	PAMA	6
	TAPOA	DIAPAGA	16
8. HAUTS-BASSINS Bobo-Dioulasso	HOUET	BOBO-DIOULASSO	58
	TUY	HOUNDE	29
9. NORD Ouahigouya	LOROUM	TITAO	31
	PASSORE	YAKO	70
	SOUM	DJIBO	21
	YATENGA	OUAHIGOUYA	63
	ZONDOMA	GOURCY	62
10. SAHEL Dori	OU DALAN	GOROM-GOROM	14
	SENO	DORI	29
	YAGHA	SEBBA	18
11. SUD Gaoua	BOUGOURIBA	DIEBOUGOU	27
	IOBA	DANO	49
	NOUMBIEL	BATIE	18
	PONI	GAOUA	26
12. SUD-OUEST Banfora	COMOE	BANFORA	15
	KENEDOUGOU	ORODARA	24
	LERABA	SINDOU	31

III- LE SYSTEME EDUCATIF BURKINABE

Le système éducatif burkinabé est composé d'un système formel et d'un non formel.

III.1. Le système formel

Il est régi par la loi d'Orientation du 9 Mai 1996 et administré par trois ministères :

Action Sociale et de la Famille pour l'éducation préscolaire (MASF), Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), Enseignements Secondaire, supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS). Les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales.

Le système formel comprend :

L'éducation de base, avec deux niveaux :

- le **préscolaire** qui concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans et qui comporte un seul cycle d'une durée de 3 ans ;
- l'**enseignement primaire**, obligatoire et gratuit qui accueille les enfants à partir de sept ans, pour une scolarité de six ans et qui est sanctionné par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Les écoles satellites constituent une formule nouvelle pour rapprocher les écoles des élèves, durant les trois premières années de leur scolarité primaire (CP1, CP2, CE1).

L'enseignement secondaire, composé d'un enseignement général et d'un enseignement technique, comporte deux cycles. Le premier, d'une durée de 4 ans, est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), pour l'enseignement général et par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), pour l'enseignement technique. Le second cycle, d'une durée de trois ans pour l'enseignement général et l'enseignement technique long et de deux ans pour l'enseignement technique par le Baccalauréat, le Brevet de Technicien (BT) ou le Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP). L'accès aux établissements publics d'enseignement secondaire est subordonné au succès aux concours nationaux d'entrée en sixième pour le premier cycle et d'entrée en seconde pour le second cycle.

L'enseignement supérieur comprend :

- l'**Université de Ouagadougou** avec cinq facultés (Lettres, Arts et Sciences Humaines et sociales, Droit et Sciences Politiques, Sciences de la Santé, Sciences et Gestion, Sciences et Technologie);
- le **Centre Universitaire Polytechnique de Bobo-Dioulasso** (Institut de Développement Rural, l'Ecole Supérieure d'Informatique, Institut Universitaire de Technologie);
- l'**Ecole Normale Supérieur de Koudougou** (ENSK), ouverte à la rentrée 1996, qui a pour vocation de former les Enseignants du secondaire, les Conseillers Pédagogiques et les Inspecteurs des Enseignements Primaire et Secondaire et les cadres de gestion et d'administration de l'éducation.

La Formation Professionnelle est assurée dans des établissements spécifiques qui relèvent soit des Ministères chargés d'éducation, soit des autres Départements Ministériels, soit enfin des Etablissements Privés. La formation des enseignants du primaire est assurée par des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP); actuellement quatre sont fonctionnelles : Bobo-Dioulasso, Fada N'gourma, Loumbila et Ouahigouya ; une cinquième est en projet à Gaoua.

III.2. Le système non formel

Il concerne toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire.

L'éducation non formelle est dispensée dans :

- **les Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF)** qui accueillent les jeunes et les adultes de la tranche d'âge 15-50 ans.
- **les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) créés en 1995** et qui accueillent les jeunes de 9 à 15 ans, non scolarisés ou déscolarisés ;
- **les Centres de Formation de Jeune Agriculteurs (CFJA)**, qui accueillent les jeunes de 15 à 18 ans.

ANNEXES DU CADRE DE REFERENCE DU PLAN.

EVOLUTION DU BUDGET DU MEBA 1995-1999

La répartition des crédits entre les différents Ministères, durant les séances d'arbitrage comme lors de l'examen du projet de loi de finances par l'assemblée Nationale, est l'acte politique qui exprime le mieux les priorités réelles que se fixe un Etat.

L'examen de l'évolution du budget d'un Ministère, en ressources propres, permet de mieux apprécier comment se traduisent, dans les faits, les déclarations faisant de l'éducation de base une priorité nationale.

I – EVOLUTION QUANTITATIVE GLOBALE

Durant ces cinq dernières années, le budget du MEBA a progressé de 59,71%, soit une moyenne annuelle de 11,94 %.

En revanche, si l'on examine l'évolution année par année, on s'aperçoit que cette progression, loin d'être régulière, évolue en dents de scie.

En effet, si l'augmentation du budget de 1995 à 1996 est de 18,27 %, notamment suite à la dévaluation du FCFA, elle tombe à 17,55 % l'année suivante (1997 par rapport à 1996). Cette baisse a été limitée par l'adoption de la loi de finances rectificative : sans celle-ci, la progression aurait été de 9,53 % seulement.

En 1998, il n'y a pratiquement pas de progression : 1,36 % seulement. On retrouve une augmentation plus forte sur la période 1998/99, de 13,33 %.

Cette irrégularité de la progression des ressources allouées à l'éducation de base rend difficile la planification des actions visant à l'amélioration, tant quantitative que qualitative du secteur.

II – EVOLUTION DES CREDITS ALLOUES AUX DIVERS TYPES DE DEPENSES

2.1. – Les dépenses de personnel (titre II) augmentent, en moyenne, de 6,3 % par an. Ceci correspond surtout aux recrutements d'enseignants qui ont été faits. Toutefois, elles ont cru plus rapidement de 1998 à 1999 (8,14 %), notamment du fait des augmentations de salaires intervenues dans la période.

2.2. – Les dépenses de matériel (titre III) évoluent en moyenne de 38,10 % par an. Cependant, c'est surtout à partir de 1998 que leur rythme de progression s'est accéléré : 51,4 % de 1997 à 1998 et 52,6 % en 1999.

2.3. – Les transferts courants (titre IV) croissent de 30,27 % en moyenne annuelle. La diminution de ce titre, de 1997 à 1998 (-17,9 %) est essentiellement due à une erreur d'imputation faite en 1997.

L'augmentation régulière de ce titre est directement liée à la politique récente de recrutement systématique d'enseignants ayant reçu une formation professionnelle, avec la multiplication des écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP), lesquelles figurent au titre IV.

2.4. – Les investissements (titre VI) constituent le poste qui augmente le plus fortement : en moyenne 66,6 % par an. Toutefois, il faut noter que le très fort taux intervenu de 1995 à 1996 (102,2 %) est une conséquence directe de la dévaluation du FCFA.

Celui de 1996 à 1997 (135,9 %) est essentiellement dû au 1,5 milliard de FCFA supplémentaire accordé par la loi de finances rectificative de 1997. Sans cette somme, les investissements auraient augmenté de 24,86 % seulement.

Cette tendance à une augmentation plus faible se vérifie d'ailleurs à l'examen des montants de ce titre pour l'année suivante : de 1997 à 1998, l'évolution est négative (-23,2 %). Une loi de finances rectificative a cependant été également adoptée en 1998 mais cette fois, le MEBA ne figurait pas sur la liste des départements bénéficiaires de crédits supplémentaires.

De 1998 à 1999, on retrouve une croissance positive du titre VI (18,18 %). Cependant, le montant des investissements prévus en 1999 (près de 2,9 milliards FCFA) est encore inférieur au montant qui avait été dégagé en 1997 (près de 3,2 milliards FCFA).

III – EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUDGET DU MEBA

La part des dépenses de personnel diminue régulièrement, passant de 84,66 % en 1995 à 69,7 % en 1999 (avec un pic de 73 % en 1998, suite au réajustement des salaires).

Celle des dépenses en matériel double presque durant cette période, allant de 5,5 à 10 %.

La partie du budget consacrée aux transferts courants, qui était de 5,6 % en 1995, atteint maintenant 8,84 %. Ce qui correspond aux ouvertures de nouvelles ENEP.

Quant aux investissements, leur part dans le budget, qui était seulement de 4,23 % en 1995, est passée à 11,46 % en 1999.

Il convient de souligner qu'une partie non négligeable de ces investissements consiste en constructions : 2 milliards de FCFA, alors que le total du titre VI est de l'ordre de 2,9 milliards de FCFA.

Une partie importante de cette somme est destinée à la construction de structures administratives (Directions centrales, Directions régionales, Inspections) : sur un total de 2

milliards de FCFA investis en constructions, 612 millions seulement concernent la construction de salles de classe.

Ceci s'explique par la mise en place, en raison du processus de décentralisation de la gestion du Ministère, d'infrastructures nécessaires dans les régions.

IV – PART DE L'ÉDUCATION DE BASE DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

Tout d'abord, si l'on compare le rythme de croissance des budgets, on se rend compte qu'en cinq ans, le budget de l'Etat a progressé de 41,8 % alors que, durant la même période, celui du MEBA a augmenté de 58,71 %.

Cette différence de progression montre que, de 1995 à 1999, l'éducation de base a effectivement été, globalement, considérée comme une des priorités de l'Etat.

Toutefois, ce caractère prioritaire semble quelque peu relatif, si l'on regarde ce qui s'est passé durant chacune de ces cinq années : de 1996 à 1997, le budget du MEBA a progressé de 17,55 %, contre 22,47 % pour le budget de l'Etat.

De 1997 à 1998 %, le MEBA obtient seulement 1,36 % de plus, alors que le budget de l'Etat augmente de 14,81 %. En 1999, la situation s'inverse : le MEBA reçoit 13,33 % de plus qu'en 1998, alors que la progression du budget de l'Etat est seulement de 4,13 %.

Il est vraisemblable que l'accroissement accordé en 1999 est lié aux conditions du Programme de réduction de la dette : il permet d'obtenir en 1999 un ratio « budget éducation de base » sur « budget national » de 11,93 %, celui prévu dans le programme étant de 12 %. On peut tout de même noter qu'en 1996, ce ratio était de 12,94 %.

Il est impératif que, dans les années à venir, cet effort soit maintenu, voire renforcé, si le gouvernement veut effectivement atteindre les objectifs définis dans le plan décennal de développement de l'éducation de base.

Il faut également souligner que les dépenses consenties pour l'éducation de base concernent beaucoup plus son fonctionnement que son évolution : les dépenses d'investissement, en 1999, ne représentent que 11,46 % du budget du secteur.

Dans le même temps, si l'on se réfère au budget national, les investissements représentent 22,66 % de celui-ci.

Enfin, si l'on rapporte le niveau des investissements faits pour l'éducation de base, au total des investissements réalisés sur budget national, on se rend compte qu'ils correspondent seulement à 6,03 % du total des investissements ainsi réalisés dans le pays.

EVOLUTION DU BUDGET DU MEBA DE 1995 A 1999
(en tenant compte des lois de finances rectificatives de 1997 et 1998)
(sur des ressources propres, en milliers de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	13 380 522	14 565 741	15 379 702	16 271 044	17 595 109
Titre III	869 300	961 564	1 092 706	1 654 647	2 525 299
Titre IV	887 400	1 815 252	2 315 115	1 900 803	2 230 605
Titre VI	667 808	1 350 320	3 186 013	2 446 926	2 891 738
TOTAL :	15 805 030	18 692 877	21 973 536	22 273 420	25 242 751
.....					

RYTHME DE L'EVOLUTION PAR TITRE

	96/95	97/96	98/97	99/98	99/95
Titre II	8,86 %	5,59 %	5,80 %	8,14 %	31,50 %
Titre III	10,61 %	13,64 %	51,43 %	52,62 %	190,50 %
Titre IV	104,56 %	27,54 %	- 17,90 %	17,35 %	151,36 %
Titre VI	102,20 %	135,95 %	- 23,20 %	18,18 %	333,02 %
TOTAL :	18,27 %	17,55 %	1,36 %	13,33 %	59,71 %
.....					

N.B. : Le rythme annuel moyen d'accroissement est de 11,94 %

IMPORTANCE DE CHAQUE TITRE PAR RAPPORT AU TOTAL

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	84,66 %	77,92 %	69,99 %	73,05 %	69,70 %
Titre III	5,50 %	5,14 %	4,9 %	7,43 %	10,00 %
Titre IV	5,61 %	9,71 %	10,54 %	8,53 %	8,84 %
Titre VI	4,23 %	7,22 %	14,50 %	10,99 %	11,46 %
TOTAL :	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
.....					

EVOLUTION DU BUDGET DU MEBA DE 1995 A 1999
(hors loi de finances rectificative 1997)
(sur ressources propres, en milliers de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	13 380 522	14 565 741	15 379 702	16 271 044	17 595 109
Titre III	869 300	961 564	1 092 706	1 665 647	2 525 299
Titre IV	887 400	1 815 252	2 315 115	1 900 803	2 230 605
Titre VI	667 808	1 350 320	1 686 013	2 446 926	2 891 738
TOTAL :.....	15 805 030	18 692 877	20 473 536	22 284 420	25 242 751
..					

RYTHME DE L'EVOLUTION PAR TITRE

	96/95	97/96	98/97	99/98	99/95
Titre II	8,86 %	5,59 %	5,80 %	8,14 %	31,50 %
Titre III	10,61 %	13,64 %	52,43 %	51,61 %	190,50 %
Titre IV	104,56 %	27,54 %	- 17,90 %	17,35 %	151,36 %
Titre VI	102,20 %	24,86 %	45,13 %	18,18 %	333,02 %
TOTAL :	18,27 %	9,53 %	8,84 %	13,28 %	59,71 %
.....					

N.B. : Le rythme annuel moyen

IMPORTANCE DE CHAQUE TITRE PAR RAPPORT AU TOTAL

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	84,66 %	77,92 %	75,12 %	73,02 %	69,70 %
Titre III	5,50 %	5,14 %	5,34 %	7,47 %	10,00 %
Titre IV	5,61 %	9,71 %	11,31 %	8,53 %	8,84 %
Titre VI	4,23 %	7,22 %	8,24 %	10,98 %	11,46 %
TOTAL :	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
.....					

N.B. : Le budget de 1997 ne tient pas compte des 1 500 000 000 FCFA de crédits votés dans le cadre de la loi de fin rectificative, intégralement affectés au titre VI.

EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT DE 1995 A 1999
(Avec lois de finances rectificatives 1997 et 1998)
(sur ressources propres, en milliers de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	63 714 800	63 154 815	65 139 014	71 555 729	76 888 020
Titre III	24 434 691	29 308 891	30 549 511	33 813 366	38 551 036
Titre IV	37 728 778	32 021 693	36 428 700	42 933 364	48 202 802
Titre VI	23 323 196	20 022 000	44 857 839	54 878 238	47 932 080
TOTAL :.....	149 201 465	144 507 399	176 975 064	203 180 697	211 573 938
..					

N.B. : Budget sans les charges liées à la dette, ni les exonérations

RYTHME D'EVOLUTION DU BUDGET DE L'ETAT

	96/95	97/96	98/97	99/98	99/95
Titre II	- 0,88 %	3,14 %	9,85 %	7,45 %	20,68 %
Titre III	19,95 %	4,23 %	10,68 %	14,01 %	57,77 %
Titre IV	- 15,13 %	13,76 %	17,86 %	12,27 %	27,76 %
Titre VI	- 14,15 %	124,04 %	22,34 %	- 12,66 %	105,51 %
TOTAL :.....	- 3,15 %	22,47 %	14,81 %	4,13 %	41,80 %

N.B. : Le rythme annuel moyen

EVOLUTION DE LA PART DU MEBA DANS LE BUDGET DE L'ETAT

(avec les lois rectificatives 1997 et 1998, sur ressources propres, en milliers de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	21,00 %	23,06 %	23,61 %	22,74 %	22,88 %
Titre III	3,56 %	3,28 %	3,58 %	4,93 %	6,55 %
Titre IV	2,35 %	5,67 %	6,36 %	4,43 %	4,63 %
Titre VI	2,86 %	6,74 %	3,76 %	4,46 %	6,03 %
TOTAL :	10,59 %	12,94 %	11,57 %	10,97 %	11,93 %
.....					

IMPORTANCE DE CHAQUE TITRE PAR RAPPORT AU TOTAL

	1995	1996	1997	1998	1999
Titre II	42,70 %	43,70 %	36,81 %	35,22 %	36,34 %
Titre III	16,38 %	20,28 %	17,26 %	16,64 %	18,22 %
Titre IV	25,29 %	22,16 %	20,58 %	21,13 %	22,78 %
Titre VI	15,63 %	13,86 %	25,35 %	27,01 %	22,66 %
TOTAL :	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
.....					